TABLE DES MATIÈRES

2 Présentation au ministre responsable de la Commission

3 Présentation du ministre au président de l'Assemblée nationale

4 Message du président et directeur général

6 Présentation de la Commission de la capitale nationale du Québec

7 Conseil d'administration

10 Rapport d'activités

11 ▸ L'aménagement de la capitale nationale

17 ▸ La promotion de la capitale nationale

24 ▸ La consolidation et la consécration de la présence des institutions de l'État dans la capitale nationale

28 ▸ L'administration de la Commission

32 Plan d'action triennal

33 ▸ Mission

34 ▸ Embellir la capitale nationale

51 ▸ Promouvoir la capitale nationale

57 ▸ Consolider et consacrer la présence des institutions de l'État dans la capitale nationale

60 États financiers

102-01669/

PRÉSENTATION AU MINISTRE RESPONSABLE DE LA COMMISSION

Monsieur Rosaire Bertrand
Ministre délégué responsable de la région de la Capitale-Nationale

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2001. Ce document rend compte des activités et du bilan financier de la Commission pour l'exercice 2000-2001 et présente le plan triennal de l'organisme pour la période 2001 à 2004, le tout en conformité avec la Loi sur la Commission de la capitale nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président et directeur général de la
Commission de la capitale nationale du Québec,

Pierre Boucher

PRÉSENTATION DU MINISTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2001.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre délégué responsable
de la région de la Capitale-Nationale du Québec,

Rosaire Bertrand

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

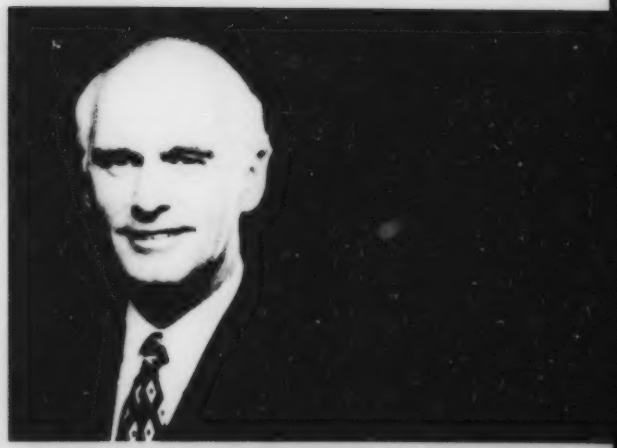

La publication de ce rapport annuel coïncide avec le sixième anniversaire de création de la Commission de la capitale nationale du Québec. Six ans d'action et de réflexion qui permettent d'affirmer que cet organisme gouvernemental, créé en 1995 par une loi de l'Assemblée nationale, a énergiquement pris la place qu'on lui destinait aux fins d'aménager et de promouvoir la capitale nationale de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

Il n'est donc pas immodeste de parler de succès en évoquant les réalisations de la Commission. Ces réalisations, faut-il le rappeler, résultent d'une collaboration exceptionnelle avec la Ville de Québec. La mise en valeur de la capitale nationale ne peut du reste être possible sans le partage d'une vision et le développement d'une complicité avec les autorités de la ville-capitale. Les relations exceptionnelles entretenues également avec l'Assemblée nationale et son président ont permis d'entreprendre la réalisation d'un vaste programme d'embellissement de l'espace public entourant l'Hôtel du Parlement. À ces partenariats se sont rattachés de multiples liens avec les organismes du milieu voués au rayonnement de la capitale nationale, tant sous l'angle de l'économie que sous ceux de l'histoire et de la culture. Bref, le bilan des six premières années de la Commission de la capitale nationale du Québec en est un de partenariat productif et réussi.

Les succès remportés par la Commission n'auraient pas été possibles sans l'appui du gouvernement et des ministres qui l'ont représenté. À cet égard, il faut souligner qu'entre 1995 et 2001 la Commission a reçu près de 100 millions de dollars en subvention du gouvernement du Québec. Il s'agit là d'une contribution substantielle dont l'emploi explique le changement de la ville, l'embellissement des espaces publics, de la voirie et des parcs.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

La Commission nourrit des espoirs et projette des interventions, majeures sinon spectaculaires, pour l'avenir. Il n'est qu'à lire le plan triennal publié dans ce rapport annuel pour voir l'ampleur des interventions envisagées d'ici 2004. Ces espoirs et ces projets n'auront toutefois ni sens ni suites s'ils ne prennent appui sur la nouvelle réalité politique et administrative qui résulte de la réforme municipale en cours. Dès le 1er janvier 2002, la Commission se sera trouvée deux nouveaux partenaires : la nouvelle ville de Québec, formée de plus de 500 000 habitants, et la nouvelle ville de Lévis, regroupant près de 125 000 personnes. La capitale nationale de demain sera à la hauteur de ce que ces deux nouvelles communautés, unies plutôt que séparées par le fleuve Saint-Laurent, voudront faire en commun. Alors, on verra surgir une communauté métropolitaine dont l'espace territorial et la dimension démographique permettront d'envisager une puissance économique apte à prendre sa place dans l'espace économique mondial. La Commission souhaite devenir l'alliée, la partenaire, la complice de ces deux villes nouvelles et de cette communauté métropolitaine. Il y a là un défi majeur que son conseil d'administration, ses dirigeants et ses collaborateurs se promettent de relever.

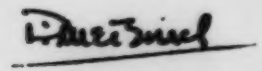

Pierre Boucher

Présentation de la Commission de la capitale nationale du Québec

La Commission de la capitale nationale du Québec a été créée par une loi de l'Assemblée nationale le 22 juin 1995. Elle a pour mission générale de mettre en valeur la capitale, siège des institutions de l'État. Acteur de l'aménagement, du développement et du rayonnement de la capitale nationale, la Commission s'associe à différents partenaires pour réaliser les plus grandes comme les plus petites actions permettant la mise en valeur de la capitale.

En vertu de sa loi constitutive, la Commission a pour mandat de :

- veiller à ce que l'aménagement de la capitale respecte et traduise le caractère distinctif du lieu d'exercice du pouvoir;
- pourvoir au développement des institutions nationales et des équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- contribuer à l'embellissement des places, des parcs, des promenades et des voies publiques de la capitale nationale;
- contribuer à l'amélioration des réalisations architecturales dans la capitale nationale;
- contribuer à la mise en valeur des sites, ouvrages, monuments et autres biens historiques dans la capitale et ses environs;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale nationale;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités à caractère historique, culturel et social de nature à mettre en valeur la capitale nationale.

La Commission est, de plus, chargée de conseiller le gouvernement, notamment sur :

- la localisation des bureaux du gouvernement, de ses ministères et des organismes gouvernementaux;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement des immeubles où logent l'Assemblée nationale, le gouvernement, ses ministères et organismes;
- toute question qui concerne l'aménagement de la capitale et de ses environs.

Un conseil d'administration de 13 membres nommés par le gouvernement administre les affaires de la Commission. Son président est directeur général de la Commission ; il est secondé, pour la gestion des affaires courantes, par un bureau de direction qui regroupe les responsables de chacune des directions de la Commission. Le conseil d'administration est assisté d'un comité exécutif de cinq membres, dont le président.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST COMPOSÉ DES PERSONNES SUIVANTES :

Pierre Boucher*, président

Diplômé de l'Université Laval et de l'École nationale d'administration de Paris, Pierre Boucher fait carrière depuis 1964 dans l'appareil d'État. De l'Éducation aux Affaires culturelles, il a occupé des fonctions de responsabilité, de secrétaire exécutif à sous-ministre. Il a été professeur à l'École nationale d'administration publique du Québec et à l'Université Laval, et associé à l'Agence de coopération culturelle et technique et à la Délégation générale du Québec à Paris. De 1990 à 1995, il a été conseiller spécial auprès de la Ville de Québec.

Ann Bourget

Détentrice d'une maîtrise en aménagement du territoire de l'Université Laval, Ann Bourget possède également une formation en design et sciences de l'environnement. Très engagée dans sa communauté, elle occupe le poste de présidente et directrice générale de l'organisme Vivre en Ville.

Danielle E. Cyr*

Linguiste de New Richmond, Danielle E. Cyr a été professeure agrégée au Département d'études françaises de l'Université York, à Toronto. Auteure et poète, madame Cyr, remarquable polyglotte, est l'instigatrice d'une douzaine d'études sur la linguistique. Elle est actuellement doyenne des études avancées et de la recherche à l'Université du Québec à Rimouski.

Madeleine Demers

Architecte ayant une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional, Madeleine Demers a associé à un parcours professionnel diversifié un engagement social soutenu, motivé par sa préoccupation de la qualité du cadre de vie. Cet engagement s'est manifesté notamment durant sa vice-présidence de l'Ordre des architectes, lors des *États généraux du paysage québécois* ainsi qu'à la commission consultative *Femme et ville* de la Ville de Québec. Elle travaille actuellement au ministère de la Culture et des Communications à Québec.

*Ce membre du conseil d'administration siège au comité exécutif.

Conseil d'administration

Jacques Desautels

Professeur à la Faculté des lettres de l'Université Laval, Jacques Desautels, qui habite la ville de Québec, est aussi connu comme conférencier et écrivain.

Mario Dufour*

Curé de la paroisse Notre-Dame-de-Saint-Roch au cœur de Québec, Mario Dufour a mis sur pied la Corporation du tourisme et du patrimoine religieux et le Festival de musique sacrée de Saint-Roch.

Roger Dussault

Diplômé en pédagogie, enseignant en histoire, membre de plusieurs organisations s'intéressant à la sauvegarde du patrimoine, au développement de la qualité de vie et au développement touristique, Roger Dussault a été maire de Cap Santé pendant 20 ans et préfet de la MRC de Portneuf pendant 10 ans.

Jacques Lemieux*

Historien et géographe, de Saint-Romuald, Jacques Lemieux a poursuivi une fructueuse carrière de professeur au collège Mérici de Québec. Il a été membre de plusieurs organisations, commissions et comités intéressés par la connaissance historique, géographique et touristique.

Alysouk Lynhiavu

D'origine laotienne, né en France, Alysouk Lynhiavu s'installe à Québec en 1989. Engagé dans la promotion et la défense du patrimoine architectural québécois, il contribue de façon significative au développement de réseaux culturels internationaux au profit des artistes en arts visuels du Québec. Cet ancien conseiller spécial auprès de la représentante de l'UNESCO au Canada œuvre actuellement comme chargé des affaires publiques à la Commission canadienne pour l'UNESCO à Ottawa.

Jean-Claude Marsan*

Architecte et urbaniste, de Montréal, Jean-Claude Marsan est professeur titulaire à l'École d'architecture et à la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal. Auteur et vulgarisateur, il joue un rôle actif dans la promotion de la qualité de vie en milieu urbain.

Marlène Ouellet

Notaire et conseillère juridique à Chicoutimi et Jonquière, Me Ouellet est aussi présidente du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec. Formatrice auprès de cadres de diverses corporations du Saguenay, elle s'est aussi engagée dans d'autres organismes, dont le cégep de Chicoutimi, le Mouvement Desjardins, la Banque nationale du Canada et d'autres regroupements professionnels.

*Ce membre du conseil d'administration siège au comité exécutif.

Augustin Raharolahy

Économiste et Fellow de l'Institut agréé de transport, Augustin Raharolahy, de Sainte-Foy, est conseiller au ministère des Transports du Québec où il se consacre aux multiples facettes du transport international et intermodal. Malgache d'origine, il est engagé dans plusieurs organismes, dont le Conseil des relations interculturelles du Québec, le comité aviseur du premier ministre sur le Fonds de lutte contre la pauvreté et la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain.

Denis Vaugeois

Historien, homme politique et éditeur, de Trois-Rivières, Denis Vaugeois a contribué en une quinzaine d'ouvrages à la connaissance et à la diffusion de l'histoire québécoise. Député et ministre entre 1976 et 1985, il poursuit une carrière d'éditeur, assumant depuis 1992 la direction des Éditions du Septentrion.

Rapport d'activités

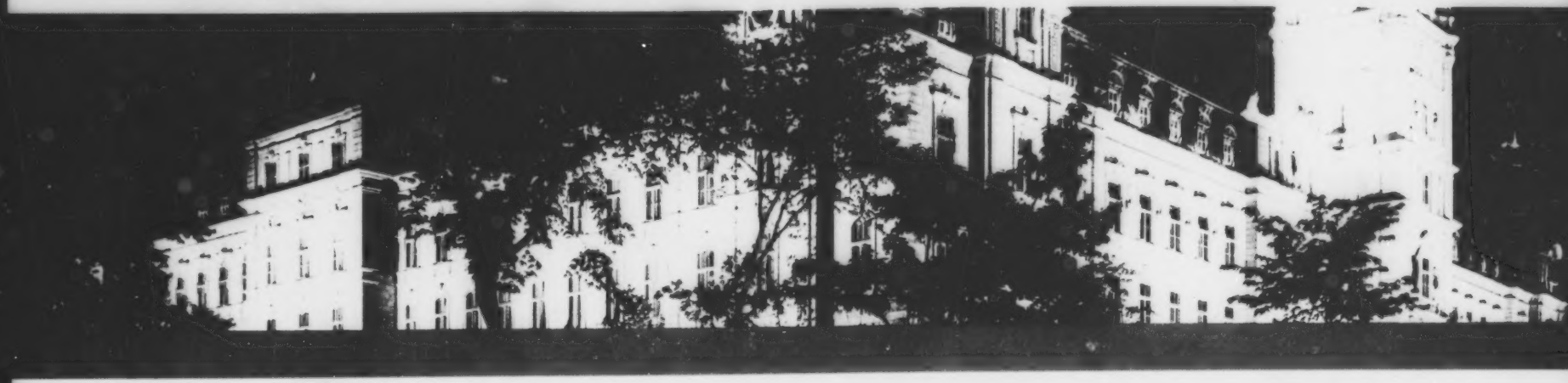

En matière d'aménagement, la Commission de la capitale nationale du Québec, tout en ayant une vision d'ensemble très claire, a, dès sa création, adopté une politique dynamique d'action sur le terrain.

Du coup, les investissements de la Commission dans la mise en valeur de la capitale ont connu un rythme sans cesse grandissant.

Par ailleurs, la part des contributions des partenaires dans les investissements réalisés a été aussi sans cesse en croissance.

SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS SELON LES AXES D'INTERVENTION EXERCICES 1995-1996 À 2000-2001

Total : 32 148 000 $

SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS ANNUELS SELON LES SOURCES DE FONDS

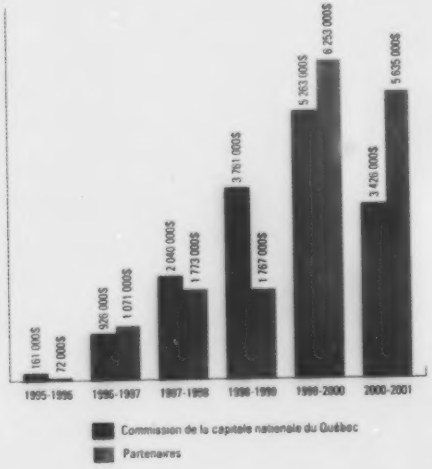

L'AMÉNAGEMENT DE LA CAPITALE NATIONALE

Au cours de l'exercice 2000-2001, la Commission a principalement œuvré à la mise en valeur de la colline Parlementaire, des ensembles urbains, des places publiques, des parcs et jardins, à la « mise en lumière » de sites et de bâtiments et à l'amélioration des voies d'accès à la capitale.

SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS SELON LES AXES D'INTERVENTION EXERCICE 2000-2001

Total : 9 061 000 $

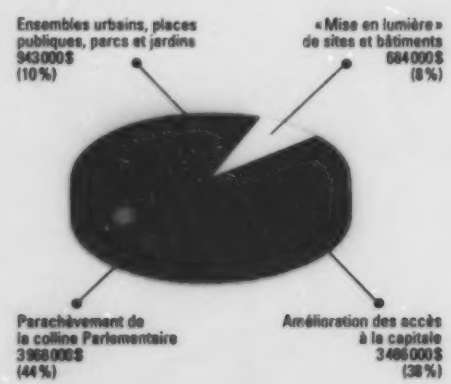

La plupart des projets annoncés dans le plan triennal 2000-2003 sont en voie de réalisation selon l'échéancier prévu.

Au terme de quelques études conduites de concert avec le milieu municipal, la Commission a lancé la mise en œuvre du projet de requalification du « front de mer » de la capitale afin de « redonner le fleuve aux Québécois ». Elle entend terminer ce projet à temps pour la célébration du 400e anniversaire de la fondation de Québec, en 2008.

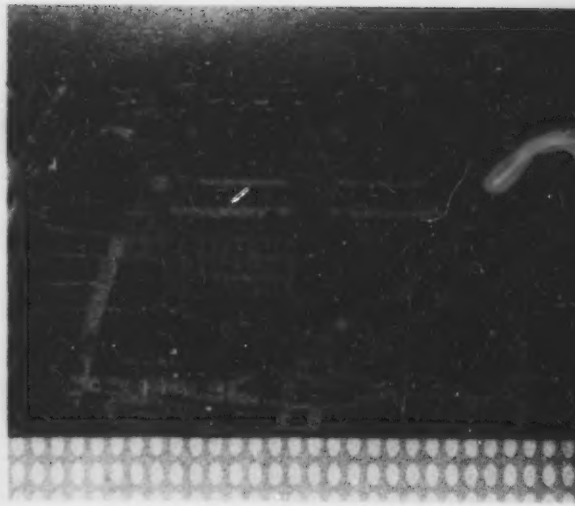

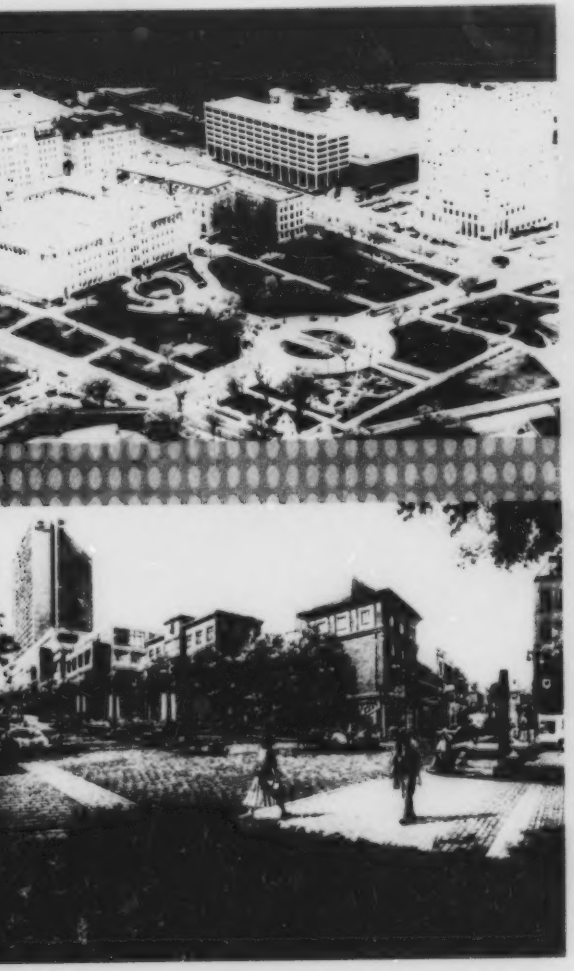

LE PARACHÈVEMENT DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE

Les trois premières phases du plan de parachèvement de la colline Parlementaire sont terminées. Une quatrième est prévue en 2001. Le projet, conforme au concept rendu public en 1998, et dont le coût est établi à 12 millions de dollars, sera achevé en 2002.

- Au cours de l'année, la Commission a poursuivi son projet de réaménagement des environs de l'Hôtel du Parlement en requalifiant le tronçon de la Grande Allée qui va des fortifications à la rue des Parlementaires (phase 2) et en aménageant le déambulatoire nord (phase 3).

- La Commission a signé, avec la Ville de Québec, le ministère des Transports du Québec et Infrastructures Transport, une entente sur le concept de réaménagement de l'avenue Dufferin au cœur de la capitale nationale. Ce projet de 17 millions de dollars transformera le paysage de cette grande porte d'entrée de la colline Parlementaire, tout en facilitant l'utilisation des traverses piétonnes, très achalandées, entre le quartier Saint-Jean-Baptiste et le Vieux-Québec. Les travaux doivent débuter à l'été 2001, selon un échéancier conforme à celui du plan triennal. Le réaménagement de l'avenue Dufferin est un projet qui illustrera de façon remarquable la nouvelle conceptualisation de ce qu'est un boulevard urbain en plein centre de la capitale. On ne peut que souhaiter que cela serve d'exemple pour les futurs aménagements urbains partout au Québec.

- Par ailleurs, la Commission et la Ville de Québec cherchent toujours à lancer la construction de 120 logements de qualité sur le site de l'îlot Berthelot, délimité par le quadrilatère formé par les rues Saint-Michel et Scott d'une part et le boulevard René-Lévesque et la rue Saint-Patrice d'autre part. Ce projet devrait contribuer au repeuplement de la colline Parlementaire tout en réhabilitant la paroi bâtie du boulevard René-Lévesque.

- La Commission a constitué un dossier historique fort complet sur les conceptions architecturales et urbanistiques à l'origine de la grande place publique encadrée par l'Hôtel du Parlement, l'édifice Marie-Guyart, le manège militaire, l'hôtel Château Laurier et l'édifice administratif H. Cette « chambre urbaine » nécessite une réflexion approfondie et une action commune des grands partenaires dont les bâtiments bordent cette place et qui en assurent la gestion. La Commission a donc poursuivi ses négociations avec la Ville de Québec, la Société immobilière du Québec, Parcs Canada, les Forces armées canadiennes et l'hôtel Château Laurier afin d'en arriver à une vision commune du réaménagement de cet espace et des rues qui le ceinturent.

L'AMÉNAGEMENT DE LA CAPITALE NATIONALE

- Enfin, la Commission s'est associée à la Société immobilière du Québec dans la préparation des concepts de réaménagement complet des édifices H et J. Les travaux de mise en œuvre devraient être lancés fin 2001. Dans la foulée de ce projet, la rue Laurier sera raccordée à la rue George-VI en 2002.

LES ENSEMBLES URBAINS, LES PLACES PUBLIQUES, LES PARCS ET LES JARDINS

Au chapitre de la requalification de l'espace public dans la capitale, la Commission a réalisé une série d'interventions remarquées.

- La Commission s'est d'abord engagée dans la rénovation du quartier Saint-Roch en assistant la Ville de Québec pour la restauration de l'église Saint-Roch et de son parvis. Ce projet constitue un élément important de la réhabilitation de ce quartier des affaires que la Ville de Québec a entreprise, avec l'appui de la population et des gens d'affaires. La requalification de la rue Saint-Joseph, comprenant la démolition d'une partie du mail Saint-Roch et le réaménagement de l'espace public qu'offre le parvis de l'église, constitue un projet d'ensemble de l'ordre de 12 millions de dollars.

- La Commission et la Ville de Québec se sont associées pour réaliser le réaménagement de l'espace public situé en face de l'église Saint-Jean-Baptiste. Les plans et devis d'exécution ont été terminés grâce à la contribution de la Commission.

- À l'été 2000, les travaux de réaménagement de la zone d'accueil du parc du Bois-de-Coulonge de même que la première phase de la restauration de la maison du gardien ont été terminés.

- Durant l'année 2000-2001, la Commission a tenu des audiences publiques concernant le projet de revalorisation de la rive du Saint-Laurent entre les ponts et Place-Royale en vue de redonner le fleuve aux Québécois, tout en embellissant le paysage bordant cette autre grande porte d'entrée de la capitale nationale. Pour ce faire, la Commission a amorcé les négociations en vue d'acquérir les terrains privés et non construits entre le fleuve et la falaise.

- Au cours de l'année, la Commission a mené à terme un projet visant à réaménager et à « mettre en lumière » la cour intérieure du Séminaire de Québec. À compter de l'été 2001, la cour deviendra le lieu de présentation du volet classique du Festival d'été de Québec et de la saison estivale de l'Orchestre symphonique de Québec.

- La Commission s'est aussi vu confier la tâche d'élaborer un concept de réaménagement d'un haut lieu méconnu de l'histoire nationale, le cimetière de l'Hôpital-Général de Québec.

Lors du Sommet des Amériques, la Commission a présenté aux maires des villes du Patrimoine mondial réunis à Québec son plan d'aménagement du parc de l'Amérique-Latine dont les travaux s'échelonneront sur une période de trois à cinq ans.

- La Commission, l'Hôtel-Dieu de Québec, Parcs Canada et le ministère de la Culture et des Communications ont suivi ensemble et en compagnie d'un groupe d'experts avisés un séminaire portant sur l'élaboration d'un concept et d'un programme de mise en valeur de l'ensemble urbain formé par l'îlot des Palais et les Nouvelles-Casernes. La mise en œuvre de ce projet devrait débuter à l'été 2001 ou à l'été 2002, selon les disponibilités budgétaires.

- La Commission a enfin élaboré un concept général de requalification de la place D'Youville, de façon à mieux la relier à la nouvelle avenue Dufferin, en continuité avec le nouvel aménagement des glacis qui doit être réalisé en 2002-2003.

LA « MISE EN LUMIÈRE » DE SITES ET DE BÂTIMENTS

En 1998, la Commission a rendu public un vaste programme de « mise en lumière » des grands monuments et des sites remarquables de la capitale dont la réalisation devrait être étalée sur une période de dix ans. Déjà une dizaine de projets ont été exécutés ou sont en voie de l'être.

- La « mise en lumière » de l'Hôtel du Parlement a débuté en juin 2000.

- La « mise en lumière » du cap Diamant doit être réalisée avant la fin de 2001.

- L'église Notre-Dame-de-la-Garde a été « mise en lumière » au cours de l'hiver 2000.

- Le pont de Québec sera illuminé au cours de l'automne 2001.

- L'année 2000 aura permis de proposer des concepts de « mise en lumière », de les faire approuver par les autorités concernées et de proposer des montages financiers à partir des plans et devis pour les projets suivants : le Trait-Carré de Charlesbourg, la place Royale, la place de l'Hôtel-de-Ville de Québec, le Musée du Québec et le Grand Théâtre de Québec.

L'AMÉNAGEMENT DE LA CAPITALE NATIONALE

L'AMÉLIORATION DES VOIES D'ACCÈS À LA CAPITALE

Dès sa création, la Commission s'est intéressée à l'aménagement des portes d'entrée et des voies d'accès qui conduisent au cœur de la capitale nationale. Elle s'est associée au ministère des Transports du Québec pour élaborer des projets de réaménagement auxquels sont étroitement associées les autorités locales. Ces projets tiennent compte de la sécurité et de la fluidité du réseau routier, comme de l'aspect esthétique et emblématique caractéristique des paysages des capitales. Ces partis pris devraient marquer la nouvelle génération des grands travaux publics de voirie au Québec. Ces projets de réaménagement portent sur les boulevards Duplessis, Laurier, Champlain et l'avenue Dufferin.

- En 2000, la Commission, en partenariat avec la Ville de Sainte-Foy et le ministère des Transports du Québec, a commandé l'étude d'un concept de requalification de l'espace public de l'emprise du boulevard Duplessis compris entre l'autoroute Félix-Leclerc et les ponts. Cela constitue la deuxième phase des travaux de réfection du boulevard Duplessis, ce qui inclut la reconstruction de tous les ouvrages d'art susceptibles de retisser des liens urbains entre les quartiers de Sainte-Foy que ce boulevard sépare.

- En partenariat avec l'Association touristique régionale de la région Chaudière-Appalaches et le ministère des Transports du Québec, la Commission s'est consacrée à la réalisation du concept de réaménagement de la halte routière de Saint-Nicolas, en bordure de l'autoroute 20, l'une des plus fréquentées au Québec car c'est la porte d'entrée de la capitale et de tout l'est du Québec.

- La Commission s'est de plus associée à la Ville de Québec dans la poursuite du réaménagement de la Grande Allée, à l'extérieur du périmètre de la colline Parlementaire; une intervention qui a été encadrée par un vaste plan directeur ralliant tous les partenaires et la population consultée. La première phase des travaux (entre l'avenue Brown et l'avenue des Érables) sera terminée à l'automne 2001.

- Enfin, la Commission a poursuivi son effort de signalisation touristique en installant un panneau de bienvenue à proximité de l'aéroport international Jean-Lesage et en déployant sur le boulevard Duplessis trois bannières à l'effigie de l'Hôtel du Parlement qui constituent désormais le signal du début du parcours d'honneur de la capitale nationale.

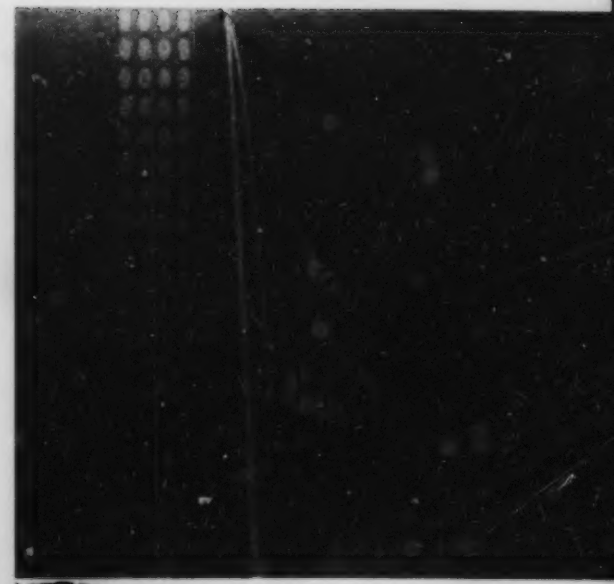

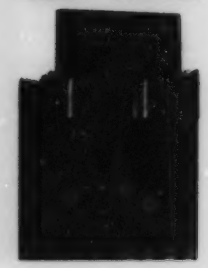

Promenade
des premiers
ministres

LA PROMOTION DE LA CAPITALE NATIONALE

Au cours de l'exercice écoulé, la Commission a accompli un travail considérable pour faire la promotion de la capitale nationale. Cela s'est traduit par des commémorations, par la mise sur pied d'activités de découverte et de connaissance et par un appui à des activités de rayonnement. La Commission vise ainsi à mieux faire connaître la capitale, à mieux faire comprendre son histoire et à faire en sorte que toutes les Québécoises et tous les Québécois s'approprient de plus en plus ce lieu fondamental de pouvoir et de convergence qu'est la ville de Québec.

Depuis sa création en 1995, la Commission estime avoir contribué par l'ensemble de ses interventions à rehausser sensiblement le niveau de notoriété de Québec comme capitale nationale de tous les Québécois.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE ET L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

La hausse de la clientèle du programme *Découvrir la capitale*

Depuis février 1997, près de 40 000 personnes sont venues dans la capitale nationale dans le cadre du programme *Découvrir la capitale*. Comme l'illustre le graphique *Évolution des clientèles*, ce programme pédagogique a connu un succès remarquable en 2000-2001, avec une clientèle évaluée à 14 000 personnes comparativement à 10 000 l'année précédente, soit une augmentation de l'ordre de 40 %. Des milliers de jeunes des niveaux primaire et secondaire, de personnes en formation professionnelle et en alphabétisation, de même que des adultes immigrants en apprentissage du français ont pu découvrir tant la beauté de la capitale que l'histoire de ses institutions démocratiques grâce à l'un ou à l'autre des 13 circuits guidés. Deux de ces circuits ont été lancés en 2000-2001, soit *Médecine d'hier et de demain* et *La colline Parlementaire au cœur de la capitale*. Comme le montre le graphique de la page suivante, le nombre de circuits offerts aux différentes clientèles n'a cessé d'augmenter depuis le lancement du programme.

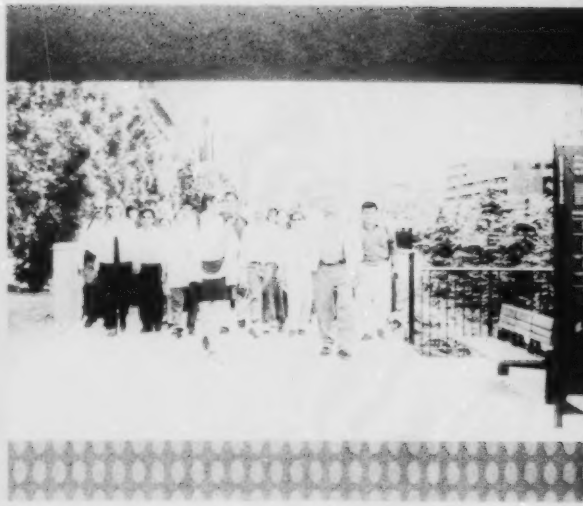

ÉVOLUTION DES CLIENTÈLES DE *DÉCOUVRIR LA CAPITALE*

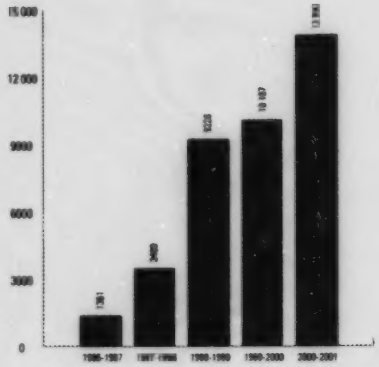

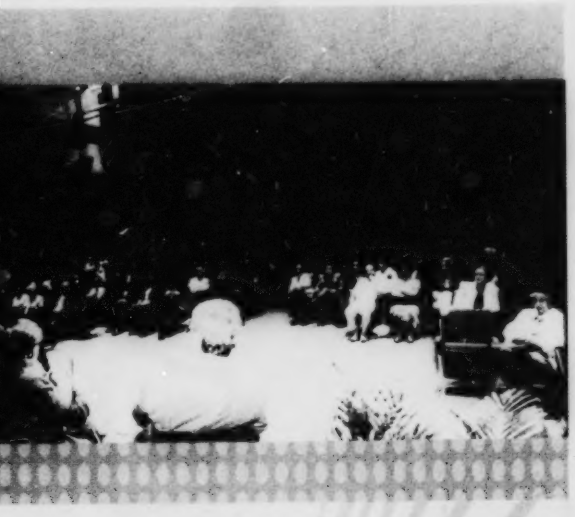

NOMBRE DE CIRCUITS DE *DÉCOUVRIR LA CAPITALE*

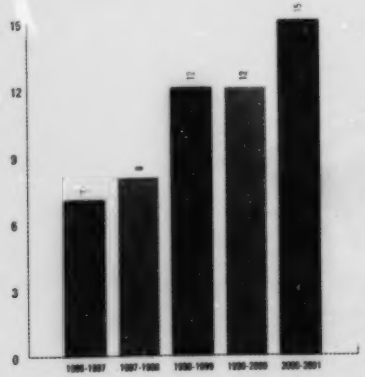

Les Lundis de la capitale nationale

La série de conférences *Les Lundis de la capitale nationale* s'est poursuivie avec la présentation de huit entretiens destinés aux passionnés de Québec, de son histoire et de son destin de capitale. Ces entretiens, réalisés en collaboration avec de nombreux partenaires, ont rassemblé 1 106 participants. Parmi les conférenciers invités, mentionnons Pierre Morency, Linda Goupil, Margaret F. Delisle, Claude Béland, Claude Morin, Hélène Pelletier-Baillargeon et Michèle Audet.

L'histoire en capsules

Dans le but de mieux faire connaître l'histoire de la capitale, une série de sept fiches pédagogiques, accompagnées d'une cassette audio, a été offerte aux enseignants en histoire de 4e secondaire. Les quelque 8000 élèves rejoints ont été invités à réaliser une capsule audio sur un fait historique touchant la capitale dans le cadre du concours *As-tu une minute?* Les capsules des dix équipes primées ont été diffusées, au cours de l'été 2000, sur les ondes du réseau Radiomédia à Montréal, à Québec et à Rivière-du-Loup. De plus, 11 nouvelles capsules radio, produites par Radiomédia, ont été diffusées dans l'agglomération de la capitale, sur les ondes de la station CHRC.

Les publications

Tiré à 3000 exemplaires, le quatrième ouvrage de la collection de la *Bibliothèque de la capitale nationale* intitulé *Québec 1900-2000, le siècle d'une capitale*, a été lancé en octobre 2000. Coédité avec Les Éditions MultiMondes, ce volume de 160 pages, signé par les historiens Jean-Marie Lebel et Alain Roy, relate les événements ayant marqué l'évolution de la capitale au cours du XXe siècle. De plus, à l'occasion de l'inauguration des monuments à Jean Lesage et à Adélard Godbout dans les jardins de l'Hôtel du Parlement, la Commission a publié deux dépliants résumant la carrière de ces deux premiers ministres.

LA PROMOTION DE LA CAPITALE NATIONALE

L'interprétation dans le parc du Bois-de-Coulonge

L'emplacement privilégié du parc du Bois-de-Coulonge, la beauté de ses aménagements et l'empreinte encore visible d'une longue histoire liée à la vie politique sont au cœur du plan d'interprétation amorcé dans ce parc-jardin à l'été 2000. Partant des dénominations des allées et des sentiers, le programme aborde les différentes périodes d'occupation des lieux depuis 1653 en présentant les résidants successifs et leur contribution à l'évolution de ce grand domaine.

LA COMMÉMORATION ET LES ARTS URBAINS

Les 60 ans de droit de vote des Québécoises

La Commission s'est associée au Directeur général des élections du Québec, au Conseil du statut de la femme et à l'Assemblée nationale pour produire une magnifique affiche soulignant les 60 ans de l'obtention du droit de vote pour les Québécoises, sous le gouvernement Godbout.

Les plaques commémoratives

Le 28 mai 2000, la Commission a apposé une plaque sur l'église de Sainte-Anne-de-la-Pérade, lieu d'inhumation de John Jones Ross, premier ministre du Québec de 1884 à 1887. Ce geste commémoratif a été réalisé en collaboration avec la Fabrique, la Municipalité et la Société d'histoire des Îles-Percées de Boucherville.

Le 25 septembre 2000, une plaque commémorative fut dévoilée au 25, rue Sainte-Ursule afin de souligner le 100e anniversaire du décès du premier ministre Félix-Gabriel Marchand, survenu dans cette résidence du Vieux-Québec.

Le cimetière de l'Hôpital-Général de Québec

Au cours du mois de mars 2001, dans la foulée des travaux du Comité Dorion sur la mise en valeur du cimetière de l'Hôpital-Général de Québec, la Commission a conçu, en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications, le programme commémoratif qui fera partie intégrante de l'intervention de la Commission sur ce site historique unique où reposent plus de 1000 militaires victimes de la guerre de Sept Ans.

La commémoration de deux grands peintres

Au cours de l'exercice 2000-2001, la Commission s'est associée à la Ville de Québec pour honorer, par la mise en place de monuments à leur mémoire, deux peintres québécois d'envergure internationale, Alfred Pellan et Jean Paul Lemieux.

Un don de la République de Cuba

La Commission a reçu des autorités cubaines un buste du poète José Martí. Déposé provisoirement à la bibliothèque Gabrielle-Roy, ce buste sera installé dans le parc de l'Amérique-Latine à l'automne 2001. Ce don avait été précédé par un don du gouvernement du Québec à la République de Cuba d'une réplique en bronze de la statue de Pierre Lemoyne d'Iberville située devant l'Hôtel du Parlement à Québec.

L'inventaire des plaques, statues et monuments commémoratifs

Plus de 600 plaques, statues et monuments intérieurs et extérieurs ont maintenant été répertoriés dans l'agglomération de la capitale. Un outil de recherche permet d'interroger la banque de données, notamment sur le site Internet de la Commission où une partie du répertoire est déjà disponible.

Les avis du Comité consultatif de la commémoration

Le Comité consultatif de la commémoration, instance scientifique de validation des activités de la Commission, a formulé cinq avis au cours de l'exercice. Un premier a porté sur la dénomination du tronçon de l'avenue Dufferin compris entre la falaise et le boulevard René-Lévesque. Le nom d'avenue Honoré-Mercier a été suggéré et retenu par les autorités municipales.

Dans un deuxième avis, le Comité s'est aussi prononcé sur un projet de commémoration du héros vietnamien Nguyên Trai (1380-1442) soumis par la Ville de Québec. Après avoir accueilli favorablement ce projet de commémoration, le Comité s'est longuement penché sur la localisation du monument devant l'honorer. Ce dossier fut notamment l'occasion d'une réflexion sur la commémoration à l'intérieur du périmètre de la colline Parlementaire, laquelle devrait être réservée à des figures nationales du Québec.

Un autre dossier de commémoration piloté par la Ville de Québec a aussi fait l'objet d'un avis : l'érection d'un monument au peintre Joseph Légaré. Favorable à la commémoration de ce personnage illustre de la capitale, le Comité a suggéré différents lieux, dont celui, finalement retenu par la Ville, de la côte de la Fabrique où le peintre a eu son atelier et a ouvert un musée.

Dans la foulée de la publication par la Commission, en novembre 1999, de la brochure *Je me souviens, les monuments funéraires des premiers ministres du Québec*, le Comité a délibéré sur les mesures à prendre afin de lutter contre la détérioration de ces monuments, souvent laissés à l'abandon. À cette fin, il est recommandé à la Commission d'entreprendre une démarche en vue de faire classer comme monuments historiques les 23 monuments funéraires des premiers ministres du Québec. Le Comité suggère également que l'entretien de ces monuments classés soit confié par le gouvernement du Québec à la Commission, en suppléance des familles concernées ou en accord avec elles.

LA PROMOTION DE LA CAPITALE NATIONALE

Par ailleurs, le Comité a recommandé à la Commission, sur la base d'une recherche exhaustive menée par le groupe *Mémoires d'elles*, un programme de commémoration portant sur 17 femmes dont l'action a eu une importance nationale. Cet avis a été transmis à différents partenaires de la Commission, dont l'Assemblée nationale.

Enfin, durant l'année, le Comité a engagé une réflexion sur la commémoration, dans la capitale, de la contribution des communautés immigrantes.

La Fresque des Québécois

La Commission, en collaboration avec la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), a poursuivi le travail amorcé en vue de mettre en valeur *La Fresque des Québécois*, inaugurée à l'automne 1999 à Place-Royale. C'est ainsi que Télé-Québec a présenté, à l'occasion de la fête nationale du Québec, un documentaire sur la genèse de cette œuvre d'art public. Des produits dérivés ont été mis en vente et ont connu un vif succès.

LE RAYONNEMENT DE LA CAPITALE NATIONALE

La promotion touristique

Dans ce secteur, la Commission est toujours active pour développer un tourisme mettant en valeur la notion de capitale. Dans ce contexte, l'Observatoire de la Capitale demeure, avec ses 65601 visiteurs en l'an 2000, un équipement majeur.

La Fresque des Québécois, produit vedette à Place-Royale, et le parc du Bois-de-Coulonge, oasis au cœur de la vie urbaine, sont également très prisés par les clientèles touristiques.

Pour ce qui est des dépliants touristiques, la Commission a réédité la brochure *Une visite capitale* qui propose des circuits de visite à pied de la colline Parlementaire. Tirée à 17 000 exemplaires en français et à 10000 exemplaires en anglais, la brochure est distribuée dans les centres touristiques d'information et à divers endroits sur la colline Parlementaire.

Les remises de bourses

En collaboration avec l'Association internationale des études québécoises, la Commission a une fois de plus été associée à la remise d'une bourse de 5000$ pour récompenser une étude méritoire sur une capitale. Parmi les candidatures, celle de madame Cristina Bucica a été retenue par le jury pour sa recherche doctorale sur la comparaison des lieux du pouvoir à Bucarest et à Québec.

Par ailleurs, quatre bourses ont été attribuées en collaboration avec la Fondation Jean-Charles-Bonenfant à des stagiaires de l'Assemblée nationale. Ces bourses leur ont permis de faire un voyage d'étude en Bavière portant sur les institutions parlementaires.

Le centre de documentation

L'année 2000-2001 aura permis au centre de documentation de la Commission de devenir une source de référence de plus en plus prisée du public intéressé par la capitale, son développement et son histoire. Le centre a accueilli près de 50 chercheurs et a répondu à 218 demandes de renseignements par téléphone, par courrier ou par courriel. Ces demandes de renseignements ont connu une hausse de l'ordre de 250 % par rapport à l'année précédente. De plus, 235 recherches documentaires et iconographiques ont été effectuées pour le personnel de la Commission dans le cadre de ses divers mandats.

Pour continuer de rendre de plus en plus accessibles au grand public les collections de la Commission, le centre a poursuivi la numérisation de ses documents iconographiques. La banque contient près de 3 000 images qui devraient être prochainement accessibles via le site Internet de la Commission. Enfin, l'acquisition et l'émission des droits d'utilisation de reproductions photographiques ont pratiquement doublé durant l'année.

Le programme de rayonnement culturel

Cette année encore, la Commission a joué un rôle de partenaire important dans les activités de rayonnement de la capitale nationale à travers le Québec. Dans le cadre de son programme de soutien aux activités de rayonnement, l'organisme est en effet intervenu dans trois champs d'action qui, tous, contribuent à une meilleure perception de Québec en tant que capitale historique, culturelle et sociale.

Dans un premier temps, la Commission a maintenu son appui aux grandes institutions nationales que sont le Musée du Québec et le Musée de la civilisation, l'Orchestre symphonique de Québec, Les Violons du Roy et Le Théâtre du Trident. Cette assistance a pris des formes variées allant de la présentation de l'exposition *Le retour des trésors polonais* au Musée du Québec au parrainage de la saison montréalaise de l'orchestre de chambre Les Violons du Roy.

Dans un deuxième temps, la Commission a joué un rôle de plus en plus important dans les grandes manifestations se déroulant dans la ville de Québec, développant un partenariat qui a contribué à l'enrichissement des programmes du Carnaval de Québec, du Festival d'été de Québec, des Fêtes de la Nouvelle-France et d'une douzaine d'autres manifestations qui, se tenant dans la capitale, permettent d'en accroître le rayonnement.

Enfin, en 2000-2001, la Commission a contribué au financement de bourses et de prix divers qui consacraient l'apport d'individus ou d'organismes à la connaissance de la capitale nationale ou à son rayonnement.

Au total, ce programme de la Commission de la capitale nationale du Québec a permis d'injecter quelque 950 000 $ dans l'économie de la société québécoise, enrichissant du coup le nombre et la qualité des activités de rayonnement.

Rapport d'activités

LA CONSOLIDATION ET LA CONSÉCRATION DE LA PRÉSENCE DES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT DANS LA CAPITALE NATIONALE

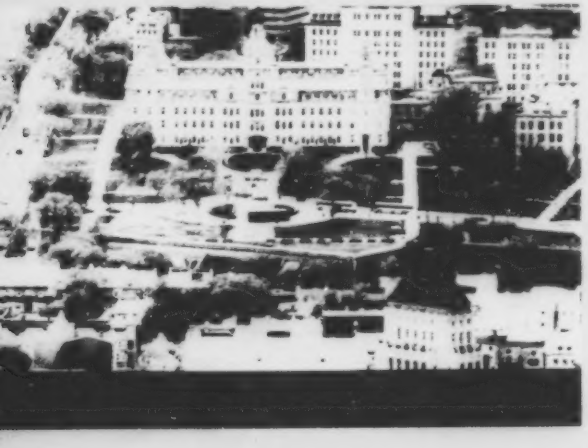

La Commission a notamment pour mission de conseiller le gouvernement sur toute question de nature à consolider et à améliorer le statut de la capitale nationale. C'est dans ce contexte qu'elle contribue au suivi de la *Politique relative à la capitale nationale* et qu'elle produit des outils favorisant la connaissance et l'action pour la mise en valeur et le développement de la capitale comme siège des institutions de l'État.

LA *POLITIQUE RELATIVE À LA CAPITALE NATIONALE*

La Commission demeure étroitement associée à la mise en œuvre de la *Politique relative à la capitale nationale*, adoptée en juin 1998 par le gouvernement du Québec, en assurant, à l'instar des sept autres ministères et organismes concernés, la mise à jour et le suivi de son plan d'action découlant de cette politique et dont les grandes lignes apparaissent ci-dessous.

Améliorer le paysage de la capitale nationale

Les axes ou les priorités d'intervention sont:

- le parachèvement de la colline Parlementaire;
- l'aménagement d'ensembles urbains, de places publiques, de parcs et de jardins;
- la « mise en lumière » de lieux et d'édifices caractéristiques du paysage de la capitale nationale;
- l'amélioration du paysage des grandes voies d'accès à la capitale nationale.

Faire rayonner la capitale nationale

Les axes ou les priorités d'intervention sont:

- les activités d'éducation civique;
- les activités de commémoration;
- les activités de rayonnement de la capitale nationale par un soutien aux grandes institutions, aux grands événements et par l'attribution de bourses et de prix.

La consolidation et la consécration de la présence des institutions de l'État dans la capitale nationale

Les axes ou les priorités d'intervention sont:

- tenir à jour et fournir aux décideurs des outils de connaissance de la réalité institutionnelle et socio-économique de la capitale nationale;
- conseiller le gouvernement sur tout ce qui concerne l'aménagement de la capitale nationale et l'industrie gouvernementale;
- être un partenaire actif du développement de la capitale nationale et de sa région;
- contribuer à la mise en place et au développement d'institutions nationales et d'équipements majeurs dans la capitale nationale.

LA CONSOLIDATION ET LA CONSÉCRATION DE LA PRÉSENCE DES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT DANS LA CAPITALE NATIONALE

LE STATUT DE LA CAPITALE NATIONALE

Dans le cadre de sa mission, découlant de sa loi constitutive, de « conseiller le gouvernement sur la localisation, dans la capitale et ses environs, des bureaux du gouvernement du Québec, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental, de même que sur l'effectif », la Commission a réalisé une enquête auprès des ministères et de quelque 160 organismes gouvernementaux. Les résultats de cette enquête sont consignés dans un document publié par la Commission sous le titre de *Profil de localisation de l'effectif, des dirigeants, des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux au 31 mars 2000*. Cette recension permet d'évaluer si la capitale maintient et développe ses caractéristiques de siège des institutions de l'État.

RÉPARTITION DES SIÈGES SOCIAUX DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AU 31 MARS 2000

Total : 163 organismes

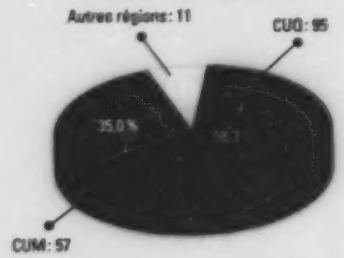

Source : Enquête de la Commission de la capitale nationale du Québec auprès des organismes gouvernementaux, 2000. Compilation : Commission de la capitale nationale du Québec, 2000.

ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES SIÈGES SOCIAUX DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX DU 31 MARS 1992 AU 31 MARS 2000

Total : 158 sièges sociaux en 1992
Total : 163 sièges sociaux au 31 mars 2000

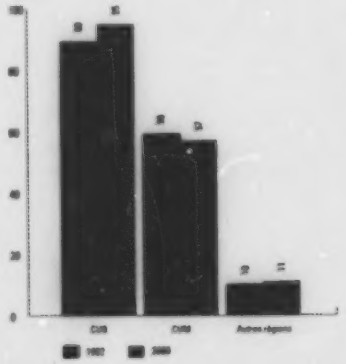

L'emplacement de sept sièges sociaux était indéterminé, en 1992, dans l'étude du Secrétariat à la Capitale. Source : Secrétariat à la Capitale, 1992. Enquête de la Commission de la capitale nationale du Québec auprès des organismes gouvernementaux, 2000. Compilation : Commission de la capitale nationale du Québec, 2000.

Dans le but de promouvoir les intérêts de la capitale dans les débats majeurs auxquels se sont confrontés les principaux acteurs du développement, la Commission a également produit et présenté à la Commission de l'aménagement du territoire, un mémoire exposant son point de vue sur le projet de réforme municipale, réforme qui aura un impact majeur sur l'agglomération de la capitale nationale.

LES AUTRES ÉTUDES RELATIVES À LA CAPITALE NATIONALE

Comme chaque année, la Commission a réalisé et publié l'étude *La capitale en chiffres, 2000, profil socioéconomique*, qui fait le point sur l'environnement socio-économique et institutionnel de la capitale nationale. Ce document inclut également des cartes thématiques inédites, produites par la Commission, sur les équipements et infrastructures de l'agglomération.

Par ailleurs, la Commission poursuit une réflexion sur le développement économique de la capitale dans le cadre de la réorganisation des structures municipales, réorganisation qui a donné lieu à la création de la Communauté métropolitaine de Québec et des nouvelles villes de Québec et Lévis. Dans le même esprit que celui de son mémoire à la Commission parlementaire évoqué plus haut, la Commission privilégie un modèle visant à limiter le nombre d'organismes et à unifier leur action sous la coordination d'un organisme catalyseur relevant de la nouvelle communauté métropolitaine. Le but visé est d'assurer à la capitale, incluant les deux rives du Saint-Laurent, un leadership unifié de nature à développer une position économique plus forte pour affronter la concurrence internationale.

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE DANS LES RMR DE QUÉBEC, DE MONTRÉAL ET D'OTTAWA-HULL DE 1989 À 1999

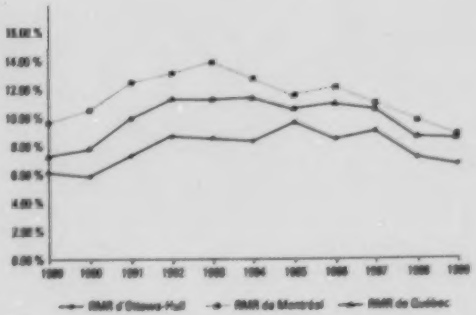

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active. Compilation effectuée par le Centre des ressources humaines du Canada et par Emploi-Québec, mai 1999. Compilation : Commission de la capitale nationale du Québec, 2000.

Rapport d'activités

En 2000-2001, la Commission a poursuivi la consolidation de ses pratiques de gestion. L'implantation d'un système de gestion financière intégrée, la mise en place d'outils de suivi de la gestion financière ainsi que l'intégration des différentes directives dans un répertoire des règles de gestion figurent parmi les plus importantes réalisations à ce chapitre.

Les ressources humaines

La Commission rassemble, autour d'une petite équipe de direction, une trentaine d'employés. Le *Règlement sur les effectifs, les normes et barèmes de nomination et de rémunération et les autres conditions de travail des employés de la Commission de la capitale nationale du Québec* (L.Q. 1995, chapitre 44) autorise un maximum de 31 postes réguliers. Elle peut par ailleurs engager, à titre occasionnel et à l'intérieur de la masse salariale dont elle dispose, toute personne dont les services sont nécessaires pour la poursuite d'un projet, pour un surcroît de travail ou pour remplacer un employé régulier absent. Comme les projets dans lesquels la Commission investit sont diversifiés et limités dans le temps, elle recourt, selon ses besoins, à des services ponctuels.

Au 31 mars 2001, le personnel de la Commission comptait 24 employés réguliers et 11 employés occasionnels, pour un total de 35 personnes. Parmi ces employés, six travaillaient de façon saisonnière dans les parcs. Les ressources humaines se répartissaient ainsi: quatre cadres, 12 professionnels, 13 techniciens et employés de bureau ainsi que six ouvriers horticoles.

En matière de prévention en santé et sécurité au travail, la Direction des affaires administratives a procédé, conjointement avec l'Association paritaire en santé et sécurité au travail, à l'évaluation des postes de travail de son personnel et aux ajustements nécessaires à ces mêmes postes. Elle a également établi avec les ouvriers horticoles un plan d'action en matière de prévention.

Les ressources financières, matérielles et informationnelles

La subvention octroyée par le gouvernement à la Commission a atteint 18,8 millions de dollars pour l'exercice 2000-2001.

L'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION

ÉVOLUTION DE LA SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE 1995-1996 À 2000-2001

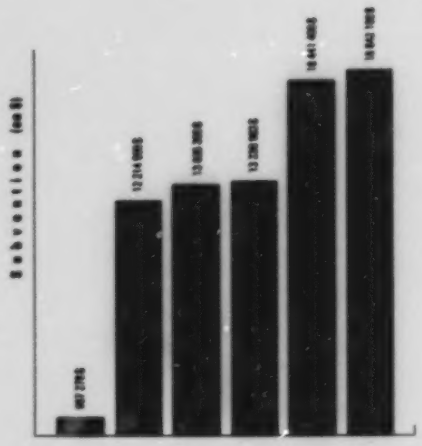

Par ailleurs, durant la dernière année, la Direction des affaires administratives a continué d'assurer un suivi budgétaire rigoureux. De plus, elle a financé et assuré le suivi, auprès des directions, de la mise en place de règles de gestion structurantes, notamment en ce qui concerne les engagements financiers et les budgets consacrés aux ententes avec les partenaires.

Sur le plan de l'adjudication des contrats, la Direction des affaires administratives a continué à jouer un rôle de support et de conseil pour les différentes directions dans l'élaboration des documents d'appels d'offres et des contrats. Elle a effectué la révision des différentes directives pour les rendre conformes à la nouvelle réglementation approuvée par le gouvernement en octobre 2000. Comme les activités de la Commission sont très diversifiées et qu'elle fait appel à divers types de ressources externes, elle continuera au cours de la prochaine année de fournir aux directions des modèles d'appels d'offres et de contrats.

Au 31 mars 2001, la Direction des affaires administratives avait terminé la planification sur trois ans du renouvellement de son parc informatique et avait procédé à la réalisation de la première phase de ce renouvellement.

La gestion de l'information

La Commission accorde de l'importance à la gestion de ses documents afin d'accroître son efficacité opérationnelle et de préserver sa mémoire organisationnelle. Au cours de l'exercice 2000-2001, plusieurs opérations de déclassement et de transfert des documents ont été effectuées. La Commission a également maintenu son comité de sécurité de l'information et a notablement augmenté la sécurité et la protection des données.

La mise en œuvre du plan d'action en matière de protection des renseignements personnels a été poursuivie.

Enfin, la Commission a établi de nouveaux paramètres en matière de droits d'auteur. À la suite de l'augmentation des demandes d'utilisation par l'externe de sa banque de photographies, la Commission a élaboré une grille de tarification de façon à renseigner les utilisateurs sur les coûts.

Plan d'action triennal

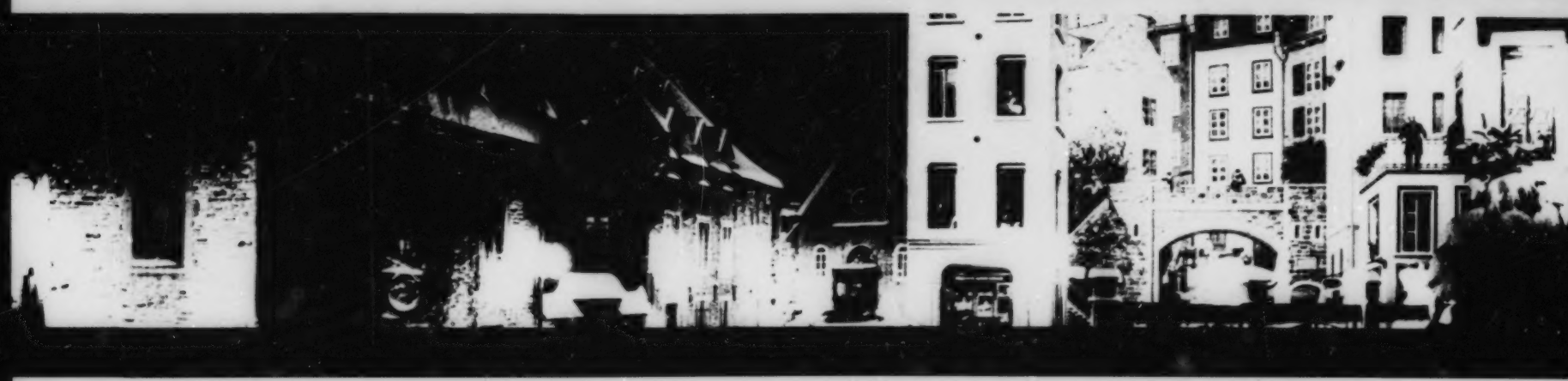

INTRODUCTION

En vertu de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale* (L.R.Q., c. C-33.1), la Commission doit assortir son rapport annuel d'activités d'un plan de développement, divisé en phases annuelles, présentant les projets qu'elle entend réaliser sur un horizon de trois ans.

Le plan de développement est articulé en fonction des trois missions dont est investie la Commission:

- embellir la capitale nationale;
- promouvoir la capitale nationale;
- consolider et consacrer la présence des institutions de l'État dans la capitale nationale.

Le plan de développement, on le comprendra — la subvention gouvernementale accordée à la Commission ne pouvant être connue que pour une seule année —, donne une indication des intentions de la Commission. Si la direction envisagée s'en trouve ainsi mieux connue, la mise en œuvre du plan de développement est néanmoins et forcément assujettie au budget dont disposera la Commission au cours des trois prochaines années.

LE CONTEXTE

La Commission a pour responsabilités:

- de veiller à ce que l'aménagement respecte le caractère distinctif de la capitale nationale;
- de contribuer à l'embellissement des places, des parcs, des promenades et des voies publiques dans la capitale nationale;
- de contribuer à l'amélioration de l'architecture dans la capitale nationale;
- de contribuer à la conservation et à la mise en valeur des sites, des ouvrages, des monuments et des autres biens historiques dans la capitale nationale et ses environs;
- de contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale nationale.

Guidée par ce cadre juridique, l'action de la Commission en matière d'aménagement gravite essentiellement autour de quatre axes:

- le parachèvement de la colline Parlementaire;
- l'aménagement d'ensembles urbains, de places publiques, de parcs et de jardins;
- la « mise en lumière » de lieux et d'édifices caractéristiques du paysage de la capitale nationale;
- l'amélioration des grandes voies d'accès à la capitale nationale.

LES AXES OU PRIORITÉS D'INTERVENTION

LE PARACHÈVEMENT DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE

La Commission s'est engagée dans une importante opération de planification et de mise en œuvre de projets d'aménagement de nature à embellir le paysage de la capitale nationale et à rendre celui-ci plus conforme à l'excellence et à l'exemplarité dont doit témoigner la ville-capitale. Cette entreprise majeure ne peut être réalisée sans le partenariat de nombreux acteurs comme la Ville de Québec, l'Assemblée nationale, la Société immobilière du Québec et des organismes qui, par leurs actions respectives, contribuent à façonner le paysage de la capitale nationale.

Au cours des trois prochaines années, la Commission entend diriger ou s'associer à la réalisation des projets suivants:

EXERCICE 2001-2002

La place de l'Assemblée-Nationale

À ce jour, trois des six phases de réaménagement de l'espace public entourant l'Hôtel du Parlement sont achevées: la place de l'Assemblée-Nationale, comprise entre les murs de fortifications et l'avenue Honoré-Mercier; les terrains localisés au sud de l'Hôtel du Parlement comprenant la Grande Allée, entre la porte Saint-Louis et la rue des Parlementaires et le déambulatoire nord reliant l'avenue Honoré-Mercier et la rue des Parlementaires dont les travaux doivent être terminés à l'été 2001. Les travaux de la phase 4 visant les pelouses de la façade de l'Hôtel du Parlement seront entrepris à l'été 2001 pour être terminés au printemps 2002.

L'avenue Dufferin

Les travaux de réaménagement de l'avenue Dufferin, entre le boulevard René-Lévesque et la falaise, seront entrepris en juin 2001 pour être achevés en juin 2002. Conduits par la Commission, ces travaux demandent la contribution de la Ville de Québec, d'Infrastructures-Transport et du ministère des Transports du Québec. Le réaménagement de cette artère, qui constitue une des principales portes d'entrée de la colline Parlementaire, permettra de « resouder » deux quartiers et de lui conférer un caractère de boulevard urbain, avec des espaces piétonniers de qualité, un mobilier urbain adapté, un couvert végétal enrichi et une place réservée à l'art public.

L'îlot Berthelot

Cet îlot urbain complète l'espace bâti du boulevard René-Lévesque Est, entre les rues Saint-Simon et Scott. Le projet de construction, dirigé par la Ville de Québec, bénéficiera d'une participation financière de la Commission en vue d'en améliorer l'architecture et de soigner son intégration à la colline Parlementaire. Au cours de l'exercice, la Ville de Québec sollicitera les propositions des promoteurs immobiliers. La Commission sera étroitement associée à la sélection du projet retenu.

Le parc de la Francophonie et la place George-V

Ces deux espaces publics, séparés par la Grande Allée Est, sont bordés d'imposants édifices institutionnels tels l'Hôtel du Parlement, l'édifice administratif H, le Manège militaire et l'édifice Marie-Guyart. En partenariat avec l'Assemblée nationale, la Société immobilière du Québec, la Ville de Québec, Parcs Canada, la Commission des Champs de bataille nationaux et le ministère de la Défense nationale du Canada, la Commission a entrepris l'élaboration d'un plan directeur visant une meilleure intégration de ces deux espaces et un aménagement portant la marque de la colline Parlementaire.

Les édifices administratifs H et J et la rue Wilfrid-Laurier

Les édifices H et J doivent, dans [illegible]oulée des travaux de réaménagement de la Grande Allée Est, être retouchés en vue d'en améliorer l'esthétique, la fonctionnalité et l'intégration au tissu urbain. L'intervention entraînera l'ouverture de la rue Wilfrid-Laurier sur l'avenue George-VI, assurant ainsi une plus grande sécurité et une meilleure fluidité autour du centre d'accueil touristique de la Communauté urbaine de Québec qui lui est adjacent. Les travaux seront, le cas échéant, exécutés par la Société immobilière du Québec, dans le respect du plan détaillé d'aménagement des secteurs parlementaire et gouvernemental de la colline Parlementaire arrêté par la Commission et ses partenaires.

Le secteur des glacis : la coulée verte

La Commission élaborera un concept de réaménagement des espaces publics compris entre les fortifications, la place de l'Assemblée-Nationale, l'avenue Dufferin réaménagée et la place D'Youville. Des travaux d'envergure, consécutifs au réaménagement du stationnement D'Youville, au réalignement de la rue Dauphine et à la modification des accès au stationnement de la place D'Youville, seront aussi nécessaires.

Le Grand Théâtre de Québec

De concert avec le Grand Théâtre de Québec et le ministère de la Culture et des Communications, la Commission élaborera un concept de mise en valeur des terrains entourant le Grand Théâtre.

L'Observatoire de la Capitale

Inauguré en 1998, l'Observatoire de la Capitale, situé au 31e étage de l'édifice Marie-Guyart, sera l'objet de travaux de réaménagement en vue de rafraîchir les lieux et de mettre à jour le concept d'interprétation.

Embellir la capitale nationale

Exercice 2002-2003

La place de l'Assemblée-Nationale

Au cours de cet exercice, alors que les quatre premières phases de réaménagement de l'espace public entourant l'Hôtel du Parlement auront été achevées, l'Assemblée nationale et la Commission entreprendront les travaux de la phase 5, dite « boisé de sylviculture ».

L'avenue Dufferin

Les travaux de réaménagement de l'avenue Dufferin, entre le boulevard René-Lévesque Est et la falaise, seront terminés au cours du printemps 2002.

L'îlot Berthelot

La construction d'un ensemble résidentiel devrait être amorcée par la Ville de Québec. Puisque ce projet permettra de fermer la paroi nord du boulevard René-Lévesque, dans les limites de la colline Parlementaire, la Commission apportera un soutien financier permettant d'élever les standards architecturaux auxquels le promoteur immobilier devra se conformer.

Le parc de la Francophonie et la place George-V

La Commission entreprendra la mise en œuvre du concept d'aménagement arrêté au cours de l'exercice précédent, en effectuant des travaux de requalification du parc de la Francophonie et en réaménageant la rue Saint-Amable, entre la rue des Parlementaires et la rue De La Chevrotière, en association avec la Ville de Québec et la Société immobilière du Québec, propriétaire des édifices publics riverains.

Les édifices administratifs H et J et la rue Wilfrid-Laurier

La Commission s'associera à la Ville de Québec, à la Société immobilière du Québec ainsi qu'à la Commission des Champs de bataille nationaux pour réaménager le pourtour des édifices H et J et pour revoir le tracé de l'avenue Wilfrid-Laurier, entre l'avenue George-V Est et l'avenue George-VI. Les travaux devraient être exécutés en 2002, à la suite des travaux de mise aux normes des édifices H et J.

Le secteur des glacis : la coulée verte

La Commission entreprendra la première phase des travaux de réaménagement de l'espace public localisé au-dessus du stationnement D'Youville et compris entre la place de l'Assemblée-Nationale et la rue Dauphine. Ces travaux permettront d'établir un lien piétonnier naturel entre la place de l'Assemblée-Nationale et la place D'Youville.

Le parc de l'Amérique-Française

Au cours de cet exercice, la Commission mettra au point le concept de requalification de l'espace urbain compris entre le boulevard René-Lévesque Est, la rue de l'Amérique-Française, la rue Saint-Amable et la rue Turnbull. Ce concept permettra de mieux intégrer le Grand Théâtre de Québec au parc de l'Amérique-Française qui lui est adjacent.

Le Grand Théâtre de Québec

La Commission participera aux travaux de mise en valeur des terrains entourant le Grand Théâtre de Québec. La première phase de ces travaux devrait viser la cour intérieure du Conservatoire de musique de Québec qui serait aménagée en scène extérieure.

EXERCICE 2003-2004

La place de l'Assemblée-Nationale

L'Assemblée nationale et la Commission entreprendront la sixième et dernière phase des travaux de réaménagement de l'espace public entourant l'Hôtel du Parlement. Cette phase concerne les terrains localisés à l'ouest de l'Hôtel du Parlement, en bordure de la rue des Parlementaires.

Le parc de la Francophonie et la place George-V

La Commission entreprendra des travaux de réaménagement du parc de la Francophonie, à la suite des travaux de réaménagement de la rue Saint-Amable.

Le secteur des glacis : la coulée verte

La Commission entreprendra la deuxième et dernière phase des travaux de réaménagement de l'espace public localisé au-dessus du stationnement D'Youville et compris entre la place de l'Assemblée-Nationale et la rue Dauphine.

Le parc de l'Amérique-Française

La Commission réalisera des travaux de réaménagement du parc de l'Amérique-Française. En partenariat avec la Ville de Québec, elle reverra la configuration de la rue Saint-Amable, entre la rue de l'Amérique-Française et la rue Turnbull.

Le Grand Théâtre de Québec

La Commission participera à la réalisation des travaux de mise en valeur des terrains entourant le Grand Théâtre de Québec. Après le réaménagement de la cour intérieure du Conservatoire de musique de Québec, ce sont les terrains entourant les quatre faces de l'édifice qui seront réaménagés.

L'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLES URBAINS, DE PLACES PUBLIQUES, DE PARCS ET DE JARDINS

Certains ensembles urbains du cœur de Québec accusent une dégradation qui cadre mal avec la vocation de la capitale nationale. Par conséquent, la Commission encouragera les réaménagements des principales places constituant des « lieux de mémoire » et des attraits touristiques importants ainsi que la création de nouveaux espaces publics visant à améliorer le paysage de la capitale nationale. Enfin, elle terminera l'aménagement des parcs dont elle assume la responsabilité.

Au cours des trois prochaines années, la Commission entend réaliser les projets suivants:

EXERCICE 2001-2002

Le cimetière de l'Hôpital-Général de Québec

Ce cimetière est le plus ancien de Québec. Il contient les sépultures des pauvres soignés par les Augustines et décédés à l'Hôpital Général de Québec ainsi que celles d'un grand nombre de soldats morts à la suite de la guerre de Sept Ans. La Commission a été mandatée par les Augustines pour remettre en état le cimetière et y installer un mémorial aux morts de cette guerre. De plus, un mausolée y sera aménagé pour recevoir et conserver les restes de Montcalm.

Le parc de l'Amérique-Latine

Le parc de l'Amérique-Latine, situé dans le quartier Saint-Roch entre le palais de justice et la rivière Saint-Charles, est exploité par la Commission. Celle-ci entreprendra des travaux de mise en œuvre du concept qu'elle a choisi en vue de structurer l'organisation et l'aménagement de cet espace public méconnu et peu attrayant. Ces travaux seront réalisés en complémentarité avec ceux que conduit la Ville de Québec dans le cadre du projet de requalification des berges de la rivière Saint-Charles.

Le parc du Bois-de-Coulonge

La Commission poursuit son programme de signalisation et d'interprétation du parc.

Le projet *Littoral* (nord-ouest)

Visant la mise en valeur de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, entre les ponts de Québec et Pierre-Laporte à l'ouest et la Place-Royale à l'est, ce projet permettra de redonner à la population un large accès au fleuve. Au cours de l'exercice, la Commission poursuivra les pourparlers en vue de l'acquisition des terrains requis et entreprendra, dans le cadre d'un appel de propositions public, la préparation du concept d'aménagement qui sera réalisé au plus tard en 2008. La Commission devrait également entreprendre des travaux expérimentaux en vue de « renaturiser » les berges.

La cour du Séminaire de Québec

La cour du Séminaire de Québec est un lieu hautement historique au cœur de la ville du patrimoine mondial. À compter de l'été 2001, elle deviendra le principal centre de production de musique classique dans la capitale nationale pour la saison estivale. Le Festival d'été de Québec ainsi que l'Orchestre symphonique de Québec y présenteront une vingtaine de concerts « à la belle étoile ». Au cours de l'exercice, la Commission préparera un concept d'aménagement de la cour, en liaison avec les autorités du Séminaire de Québec et les principaux utilisateurs. Les travaux devraient être amorcés au cours de l'automne 2001 pour être achevés au printemps 2002.

L'îlot des Palais et les Nouvelles-Casernes

La Commission est disposée à s'associer au ministère de la Culture et des Communications et à la Ville de Québec en vue de définir le concept et de mettre en œuvre le projet de réaménagement de cette zone urbaine à caractère hautement historique et qui constitue le dernier secteur désaffecté de l'arrondissement historique qui a fait classer Québec comme ville du patrimoine mondial. Ce projet est de plus en plus considéré comme l'un des dossiers majeurs qui devraient être clos pour le 400e anniversaire de fondation de Québec en 2008.

Le parc du Corps-de-Garde

Un espace public, contigu au parc du Cavalier-du-Moulin, sera aménagé par la Ville de Québec, de concert avec la Commission, à la suite de l'acquisition par la Ville de Québec de terrains appartenant au gouvernement du Canada. Ces travaux permettront de mettre en valeur le parc du Cavalier-du-Moulin, propriété de la Commission, et d'aménager un nouvel espace public reliant la rue Saint-Louis à l'avenue Sainte-Geneviève, dans l'axe de la rue du Corps-de-Garde. Le concept sera mis au point au cours du présent exercice.

La place du 400e

La place du 400e est le nom provisoire donné à l'espace public situé au nord du jardin Saint-Roch et compris entre le boulevard Charest, la rue de la Couronne, la rue Sainte-Hélène et la rue de l'Église. Après y avoir fait aménager un stationnement souterrain, nécessaire en raison de la relance économique du quartier Saint-Roch, la Ville de Québec et la Commission aménageront l'espace en conformité avec un concept défini en 2000-2001 et en complément des aménagements du jardin Saint-Roch.

EXERCICE 2002-2003

Le secteur de l'Hôpital Général de Québec

La Commission s'associera à la Ville de Québec en vue du réaménagement de la zone urbaine entourant l'Hôpital Général de Québec. L'étude devrait permettre de développer un axe piétonnier, à travers le site de l'Hôpital Général de Québec, pour relier le boulevard Langelier au parc Victoria.

Embellir la capitale nationale

Le parc de l'Amérique-Latine

La Commission poursuivra les travaux de réaménagement du parc de l'Amérique-Latine en liaison avec la Ville de Québec, responsable de la « renaturisation » des berges de la rivière Saint-Charles.

Le parc du Bois-de-Coulonge

La Commission réalisera un projet de mise en valeur de l'emplacement du « Château », résidence du lieutenant-gouverneur détruite par suite d'un incendie en 1965.

Le projet *Littoral* (nord-ouest)

La Commission poursuit les négociations en vue de l'acquisition des terrains nécessaires, après avoir soumis à une consultation publique le concept d'aménagement de la rive conçu au cours de l'exercice précédent. Elle poursuit les travaux de « renaturisation » des berges du Saint-Laurent et entreprend, dans la mesure où les travaux de décontamination des terrains sont achevés, une première phase de travaux.

Le projet *Littoral* (nord-est)

La rive nord-est s'étend de la rivière Saint-Charles au pont Louis-Alexandre-Taschereau (pont de l'île d'Orléans). En complémentarité avec le projet de mise en valeur du littoral nord-ouest, la Commission s'associera à la nouvelle Ville de Québec ainsi qu'au ministère des Transports du Québec et à l'Administration portuaire de Québec aux fins de définir les grands paramètres d'un projet de requalification de cette rive.

La place D'Youville

Dans la foulée des travaux qu'elle entreprendra dans le secteur des glacis, la Commission s'associera à la Ville de Québec, à la Société immobilière du Québec et à la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec (STCUQ) en vue de revoir l'organisation spatiale de la partie ouest de la place D'Youville. Le réaménagement envisagé devrait permettre une liaison piétonne entre la place de l'Assemblée-Nationale et la place D'Youville, une meilleure intégration des portes d'accès au stationnement D'Youville ainsi qu'une meilleure circulation.

La cour du Séminaire de Québec

Les travaux de réaménagement de la cour du Séminaire de Québec, nouveau lieu d'accueil des concerts de musique classique à Québec pendant la saison estivale, seront terminés avant le début de la saison musicale.

L'îlot des Palais et les Nouvelles-Casernes

L'étude conceptuelle précédant la réalisation de travaux d'aménagement de cet ensemble urbain devrait être achevée au cours du présent exercice.

Le parc du Corps-de-Garde

La Commission s'associera à la Ville de Québec pour la réalisation de la première tranche des travaux de réaménagement de ce nouvel espace public localisé au pied du parc du Cavalier-du-Moulin.

La place du 400e

Les travaux de réaménagement de cette nouvelle place publique, adjacente au jardin Saint-Roch, seront entrepris au cours de cet exercice pour peu que la construction du stationnement souterrain soit terminée.

Le boisé des Compagnons-de-Cartier

Acquis par la Commission en 2001, le boisé des Compagnons-de-Cartier et le boisé Marly seront fusionnés pour devenir un vaste espace public au profit de la population résidant dans la partie ouest de la nouvelle ville de Québec. La Commission choisira un concept d'aménagement intégré de cet espace public aux fins d'un réaménagement qui sera entrepris en 2003-2004 et s'échelonnera sur plusieurs années.

EXERCICE 2003-2004

Le secteur de l'Hôpital Général de Québec

En association avec la Ville de Québec, la Commission effectuera les travaux de raccordement du boulevard Langelier au parc Victoria. Elle participera aux travaux de requalification du boulevard Langelier, depuis la côte Salaberry jusqu'à l'Hôpital Général de Québec.

Le parc de l'Amérique-Latine

La Commission poursuivra les travaux de réaménagement du parc de l'Amérique-Latine.

Le projet *Littoral* (nord-ouest)

La Commission entreprendra la première phase des travaux de réaménagement des terrains publics destinés à redonner le fleuve aux Québécois.

Le projet *Littoral* (nord-est)

La Commission et ses partenaires tiendront des audiences publiques sur les orientations et les enjeux majeurs d'un projet de mise en valeur de cette rive.

La place D'Youville

La Commission s'associera à la Ville de Québec, à la Société immobilière du Québec et à la STCUQ pour la réalisation des travaux de réaménagement de la partie ouest de la place D'Youville servant de terminus routier et d'accès au stationnement D'Youville.

Embellir la capitale nationale

L'îlot des Palais et les Nouvelles-Casernes

La Commission participera à la mise en route d'une première phase de travaux d'aménagement de ce vaste ensemble urbain.

Le parc du Corps-de-Garde

La Commission s'associera à la Ville de Québec pour la réalisation de la deuxième et dernière tranche des travaux de réaménagement de ce nouvel espace public localisé au pied du parc du Cavalier-du-Moulin.

La place du 400e

Comprise dans le quadrilatère formé par le boulevard Charest, la rue de l'Église, la rue Sainte-Hélène et la rue de la Couronne, cette nouvelle place publique, commémorant le 400e anniversaire de fondation de Québec, sera réaménagée en collaboration avec la Ville de Québec.

Le boisé des Compagnons-de-Cartier

Réuni au boisé Marly qui lui est adjacent, le boisé des Compagnons-de-Cartier, acquis par la Commission en 2001, sera réaménagé conformément au concept arrêté en 2002-2003. Une première phase de travaux sera entreprise au cours de l'exercice 2003-2004.

La « mise en lumière » de lieux et d'édifices caractéristiques du paysage de la capitale nationale

La Commission a rendu public, en juin 1998, un plan lumière pour la capitale nationale et son agglomération dans lequel elle propose la réalisation d'une soixantaine de projets d'ici à 2008. Elle compte préparer un document contenant l'ensemble des lignes directrices devant régir ce plan, à savoir la hiérarchisation des lieux, l'attribution pour chacun de la qualité et de la quantité de lumière, la définition des ambiances et, le cas échéant, le choix du mobilier urbain.

Dans cette foulée, la Commission appuiera concrètement la création d'une chaire universitaire en lumière urbaine et favorisera, dans ses interventions et dans le cadre des ententes qu'elle aura avec ses différents partenaires, la mise à contribution des professionnels et des industriels du Québec afin de développer un savoir-faire québécois en la matière. La Commission souhaite également s'associer à Hydro-Québec pour favoriser l'exportation de ce savoir-faire.

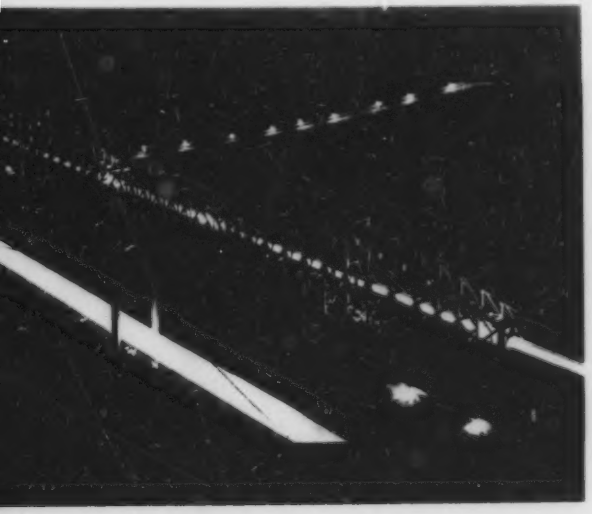

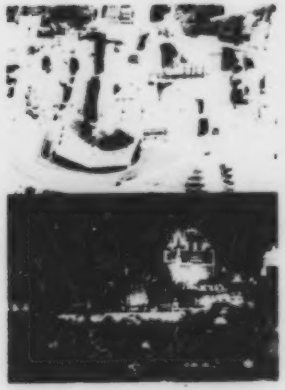

La Commission se propose d'effectuer à titre de promoteur ou de partenaire, au cours des trois prochaines années, les projets de « mise en lumière » suivants :

EXERCICE 2001-2002

L'Hôtel du Parlement

La deuxième tranche des travaux de « mise en lumière » de l'ensemble de l'Hôtel du Parlement et de ses annexes sera terminée à l'été 2001.

Le pont de Québec

Le ministère des Transports du Québec terminera les travaux de « mise en lumière » du pont de Québec à l'automne 2001. La Commission est associée à Tourisme Québec, au Fonds de diversification de l'économie de la région de la Capitale-Nationale, au gouvernement du Canada, par la voie de son programme du millénaire, ainsi qu'au grand public, qui a été sollicité par le biais d'une campagne de financement conduite par la Coalition pour la sauvegarde et la mise en valeur du pont de Québec.

La cour du Séminaire de Québec

Le concept de « mise en lumière » de la cour du Séminaire de Québec, nouveau lieu de production des concerts de musique classique de la capitale nationale pendant la saison estivale, sera défini au cours du présent exercice en vue d'une mise en œuvre l'année suivante.

Le cap Diamant

La « mise en lumière » du cap Diamant a été amorcée avec l'éclairage architectural du Château Frontenac pour le passage du millénaire. Les travaux complémentaires, comprenant la terrasse Dufferin, la promenade des Gouverneurs, la façade sud de la Citadelle ainsi que la falaise, seront réalisés en 2001 sous la direction de la Commission.

Le Grand Théâtre de Québec

Un concept de « mise en lumière » a été proposé par la Commission aux autorités du Grand Théâtre de Québec. Le montage financier sera réalisé au cours du présent exercice en vue d'une mise en œuvre au printemps 2002.

Le quartier de Place-Royale

La Société de développement des entreprises culturelles et la Coopérative des artisans et commerçants du Quartier Petit Champlain s'associent à la Commission pour la réalisation d'un concept global de « mise en lumière » du quartier de Place-Royale. Un appel d'offres de service a été lancé et le regroupement de professionnels retenu est invité à soumettre un projet dont la mise en œuvre commencerait en 2002.

Embellir la capitale nationale

La place de l'Hôtel-de-Ville de Québec

La Caisse de dépôt et placement du Québec ainsi que la Ville de Québec se sont associées à la Commission en vue de la réalisation d'un concept de « mise en lumière » du secteur central de la ville fortifiée, comprenant l'hôtel de ville, la basilique-cathédrale Notre-Dame de Québec ainsi que l'édifice Price. Ce dernier devrait être « mis en lumière » au printemps de 2002; les deux autres devraient l'être au cours des années subséquentes.

Le Musée du Québec

Les travaux de « mise en lumière » du Musée du Québec, comprenant le pavillon Gérard-Morrisset, le pavillon Thomas-Baillargé (l'ancienne prison) et le pavillon d'accueil, seront réalisés au cours de l'été 2001.

Exercice 2002-2003

Le pont Pierre-Laporte

La Commission s'associera au ministère des Transports du Québec en vue de planifier la « mise en lumière » du pont Pierre-Laporte conformément au concept d'éclairage architectural retenu pour les deux ponts reliant les deux rives.

La cour du Séminaire de Québec

La Commission mettra en œuvre le concept d'éclairage architectural de la cour du Séminaire de Québec.

Le Grand Théâtre de Québec

Le Grand Théâtre de Québec sera « mis en lumière » conformément au concept retenu par la Commission.

Le quartier de Place-Royale

La Commission s'associera à la Société de développement des entreprises culturelles et à la Coopérative des artisans et commerçants du Quartier Petit Champlain en vue de la réalisation de la première des trois tranches des travaux prévus.

Le parcours des Anses (Lévis)

La Commission et la Ville de Lévis s'associent en vue de la réalisation d'un projet de mise en valeur nocturne de la falaise et de la terrasse de Lévis afin de répondre à celui du cap Diamant. Cette réalisation, destinée plus particulièrement aux navigateurs et aux touristes qui empruntent la voie maritime du Saint-Laurent, complétera, en 2002, l'installation d'une véritable porte d'entrée de lumière, constituée des deux falaises et du pont de Québec.

La place de l'Hôtel-de-Ville de Québec

Les travaux de « mise en lumière » de l'édifice Price devraient être terminés au cours de cet exercice. La Commission prendra à sa charge la « mise en lumière » de la basilique-cathédrale Notre-Dame de Québec.

La chute Montmorency et le pont Louis-Alexandre-Taschereau (pont de l'île d'Orléans)

La Commission entreprendra la préparation d'un concept de « mise en lumière » du site formé par la chute Montmorency et le pont Louis-Alexandre-Taschereau, en collaboration avec la Société des établissements de plein air du Québec et le ministère des Transports du Québec.

L'église Saint-Roch

La Commission prendra à sa charge la « mise en lumière » de l'église Saint-Roch à la suite des travaux de requalification de la rue Saint-Joseph et de l'aménagement de la place du parvis de l'église.

L'église Saint-Jean-Baptiste

La Commission prendra à sa charge la réalisation d'un concept de « mise en lumière » de l'église Saint-Jean-Baptiste à la suite des travaux d'aménagement de la place du parvis de l'église.

Le parc du Bois-de-Coulonge

La Commission « mettra en lumière » le pavillon du gardien, situé à l'entrée de cet espace public et servant de signal.

L'église Saint-Michel

La Commission prendra à sa charge la préparation d'un concept de « mise en lumière » de l'église Saint-Michel, située sur un promontoire de Sillery et dominant la rive nord du Saint-Laurent.

EXERCICE 2003-2004

Les édifices H et J

À la suite des travaux de réaménagement intérieur et extérieur de ces deux édifices de la Grande Allée, la Commission dirigera un projet de « mise en lumière ».

Le pont Pierre-Laporte

La Commission s'associera au ministère des Transports du Québec et à d'autres partenaires afin de mettre en œuvre le concept d'éclairage architectural du pont Pierre-Laporte.

Le quartier de Place-Royale

La Commission s'associera à la Société de développement des entreprises culturelles et à la Coopérative des artisans et commerçants du Quartier Petit Champlain en vue de la réalisation de la deuxième des trois tranches des travaux prévus dans le concept.

Embellir la capitale nationale

La place de l'Hôtel-de-Ville de Québec

La Commission s'associera à la Ville de Québec pour la « mise en lumière » de l'hôtel de ville de Québec.

La chute Montmorency et le pont Louis-Alexandre-Taschereau (pont de l'île d'Orléans)

La Commission s'associera à la Société des établissements de plein air du Québec pour la réalisation de la première des deux tranches de travaux concernant la chute Montmorency et l'espace public qui lui est contigu.

L'église Saint-Jean-Baptiste

La Commission mettra en œuvre le concept de « mise en lumière » de l'église Saint-Jean-Baptiste arrêté au cours de l'exercice précédent.

L'édifice Gérard-D.-Lévesque

L'illumination du vieux palais de justice de la rue Saint-Louis, auquel on a donné le nom de Gérard-D.-Lévesque et qui abrite maintenant le ministère des Finances du Québec, devrait être mise en œuvre au cours de l'exercice 2003-2004.

Le 225, Grande Allée Est

Cet édifice abrite le ministère de la Culture et des Communications. La Commission s'associera à la Société immobilière du Québec, propriétaire de l'édifice, pour la préparation d'un concept de « mise en lumière ».

L'église St. Andrews et la cathédrale Holy Trinity

Ces deux éléments du patrimoine architectural du Vieux-Québec, situés près de la place de l'Hôtel-de-Ville, devraient être « mis en lumière » en association avec les deux corporations qui en sont les propriétaires.

Les fortifications de Québec

La Commission s'associera à Parcs Canada pour la mise en œuvre d'un vaste programme de « mise en lumière » des fortifications de Québec, y compris les grandes portes — la porte Saint-Louis, la porte Kent et la porte Saint-Jean. Le premier tronçon qui devrait être réalisé au cours de 2003-2004 est celui qui va de la porte Saint-Louis à la porte Saint-Jean.

Le Trait-Carré de Charlesbourg

La Commission s'est associée à la Ville de Charlesbourg pour la réalisation d'un concept de « mise en lumière » du Trait-Carré de Charlesbourg, site historique comprenant des parcs et des édifices publics. Les travaux de mise en œuvre devraient être étalés sur trois ans, la première phase commençant au cours de l'exercice 2003-2004.

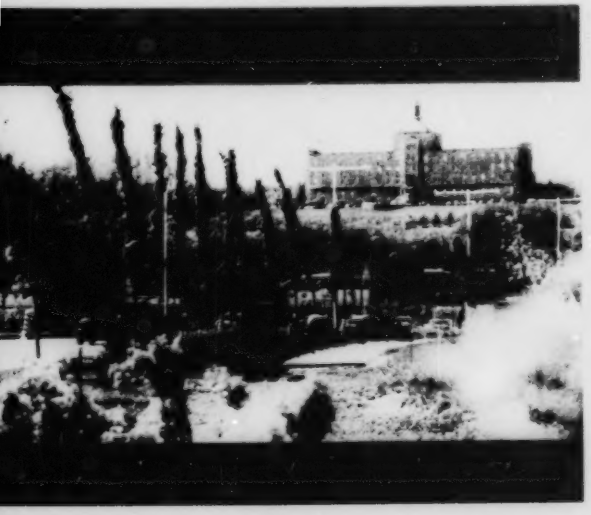

Le Vieux-Lévis

La Commission s'associera à la nouvelle Ville de Lévis en vue de la réalisation d'un concept de « mise en lumière » des éléments les plus caractéristiques du Vieux-Lévis.

Le Vieux-Beauport

La Commission s'associera à la nouvelle Ville de Québec et aux autorités de l'arrondissement de Beauport en vue de la réalisation d'un concept de « mise en lumière » des éléments les plus caractéristiques du Vieux-Beauport.

L'AMÉLIORATION DES GRANDES VOIES D'ACCÈS À LA CAPITALE NATIONALE

Le caractère de capitale s'exprime notamment par la qualité des voies d'accès. Les portes d'entrée de la capitale nationale réclament donc un aménagement digne du lieu de pouvoir qu'est la ville de Québec. La Commission s'associe au ministère des Transports du Québec, maître d'ouvrage du réseau routier national, et aux municipalités concernées en vue de l'amélioration du paysage environnant les grandes voies d'accès à la capitale nationale.

Au cours des trois prochaines années, la Commission entend réaliser les projets suivants en partenariat, notamment, avec le ministère des Transports du Québec et les villes concernées:

EXERCICE 2001-2002

L'autoroute Duplessis

Les plantations d'alignement et le fleurissement du terre-plein central de la première phase du projet de requalification de l'autoroute Duplessis, entre l'autoroute Félix-Leclerc et le boulevard Hamel, ont été effectués au printemps 2001.

L'élaboration du plan directeur de réaménagement de l'autoroute Duplessis sur le plateau de Sainte-Foy, entre l'autoroute Félix-Leclerc et l'échangeur des ponts de Québec et Pierre-Laporte, commandée par la Commission, la Ville de Sainte-Foy et le ministère des Transports du Québec, en collaboration avec la chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, étant terminée, une deuxième phase de travaux devrait être mise en chantier en 2002.

La Grande Allée

La Ville de Québec et la Commission ont adopté le concept de réaménagement de la Grande Allée, pour le tronçon allant de la rue des Parlementaires à l'est, à la rue Belvédère à l'ouest. La première phase des travaux sera réalisée à l'automne 2001. Le projet devrait être achevé en 2003.

EMBELLIR LA CAPITALE NATIONALE

Le boulevard Laurier

La Commission, le ministère des Transports du Québec et la Ville de Sainte-Foy se sont associés dans la conduite d'une étude de requalification du boulevard Laurier, dans les limites de l'actuelle ville de Sainte-Foy. Le concept de réaménagement devrait être défini au cours de l'exercice 2001 et les travaux réalisés au cours des années ultérieures.

La signalisation touristique

La Commission poursuit son travail de signalisation de la capitale nationale en multipliant les panneaux et les bannières à l'effigie de l'Hôtel du Parlement aux endroits stratégiques.

La halte routière de Saint-Nicolas

Le ministère des Transports du Québec, l'Association touristique Chaudière-Appalaches (ATR) et la Commission se sont associés en vue de définir les paramètres de construction d'une nouvelle halte routière à proximité des chutes de la Chaudière, sur l'autoroute 20, halte pouvant servir à des fins d'information touristique. Le concept architectural et les plans et devis de construction devraient être terminés en 2001 pour une mise en chantier au printemps 2002.

Les haltes routières de Saint-Augustin

Le ministère des Transports du Québec et la Commission sont associés pour la réalisation d'un projet de réaménagement des haltes routières localisées de part et d'autre de l'autoroute Félix-Leclerc, à la hauteur de Saint-Augustin. Ces haltes routières ainsi que celle de Saint-Nicolas, en bordure de l'autoroute Jean-Lesage, devraient devenir les modèles de halte routière type pour l'ensemble du Québec.

EXERCICE 2002-2003

L'autoroute Duplessis

Les travaux de requalification de l'autoroute Duplessis commenceront à l'initiative et sous l'autorité du ministère des Transports du Québec. La Commission accompagnera le ministère à titre conseil, se chargeant principalement des questions reliées à l'aménagement paysager et à la conception des ouvrages d'art, dans ce cas-ci, des viaducs.

La Grande Allée

La Commission s'associera à la Ville de Québec pour la réalisation de la deuxième phase des travaux concernant le tronçon allant de la rue des Érables à l'ouest à la place Montcalm à l'est. La troisième et dernière phase devrait être réalisée au cours de l'exercice 2003-2004.

Le boulevard Laurier

La Commission s'associera à la nouvelle Ville de Québec ainsi qu'au ministère des Transports du Québec en vue de la mise en œuvre du concept de réaménagement retenu l'année précédente. Les travaux devraient être réalisés sur une période de deux ans.

La signalisation touristique

La Commission poursuit son travail de signalisation de la capitale nationale en multipliant les panneaux et les bannières à l'effigie de l'Hôtel du Parlement aux endroits stratégiques.

La halte routière de Saint-Nicolas

La Commission s'est associée le ministère des Transports du Québec ainsi que l'Association touristique Chaudière-Appalaches dans la mise en œuvre du programme de construction de la halte routière et du comptoir d'information touristique.

Les haltes routières de Saint-Augustin

La Commission s'associera au ministère des Transports du Québec dans la mise en œuvre du projet de construction de deux nouvelles haltes routières localisées de part et d'autre de l'autoroute Félix-Leclerc, à la hauteur de Saint-Augustin.

Le boulevard Sainte-Anne

La Commission s'associera à la nouvelle Ville de Québec et au ministère des Transports du Québec en vue de la réalisation d'une étude conceptuelle visant la requalification du boulevard Sainte-Anne entre le pont de l'île d'Orléans et le boulevard Henri-Bourassa. Cette artère, parallèle à l'avenue Dufferin, devrait être transformée en un nouveau boulevard urbain, porte d'entrée est de la capitale nationale pour les visiteurs provenant de la Côte-Nord ainsi que de la région de Charlevoix.

EXERCICE 2003-2004

L'autoroute Duplessis

La Commission continuera à conseiller le ministère des Transports du Québec pour ce qui est du projet de requalification de l'autoroute Duplessis, entre le boulevard Charest au nord et le fleuve Saint-Laurent au sud.

La Grande Allée

La Commission s'associera à la Ville de Québec pour la réalisation de la troisième et dernière phase des travaux d'aménagement de la Grande Allée, pour le tronçon allant de la place Montcalm à la rue des Parlementaires.

Embellir la capitale nationale

Le boulevard Laurier

La Commission participe aux travaux de la deuxième et dernière phase de réaménagement du boulevard Laurier.

La signalisation touristique

La Commission poursuit son travail de signalisation de la capitale nationale en multipliant les panneaux et les bannières à l'effigie de l'Hôtel du Parlement aux endroits stratégiques.

Le boulevard Sainte-Anne

La Commission s'associe à la nouvelle Ville de Québec et au ministère des Transports du Québec en vue de la réalisation de la première tranche des travaux de requalification du boulevard Sainte-Anne.

Le boulevard Charest

Le tronçon du boulevard Charest, compris entre la rue Saint-Sacrement et le boulevard Langelier, constitue un des plus grands défis d'aménagement urbain qu'ait à relever la capitale nationale. La Commission s'associera à la Ville de Québec en vue de la réalisation d'un concept de réaménagement de haute qualité, et ce, en faisant appel aux meilleurs concepteurs québécois.

PROMOUVOIR LA CAPITALE NATIONALE

LE CONTEXTE

En vertu de sa loi constitutive, la Commission a également pour mission de promouvoir la capitale, c'est-à-dire de la faire connaître et apprécier par l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Les activités de la Commission, en ce qui regarde la promotion, s'articulent autour de trois axes:

- la découverte de la capitale nationale;
- la commémoration;
- le rayonnement de la capitale nationale.

LES AXES OU PRIORITÉS D'INTERVENTION

LA DÉCOUVERTE DE LA CAPITALE NATIONALE

Depuis sa création, la Commission a réalisé différentes activités de découverte de la capitale nationale: circuits du programme *Découvrir la capitale* destinés aux clientèles scolaires et immigrantes, ouverture de l'Observatoire de la Capitale, conférences et entretiens, publications, capsules radio, etc.

Au cours des trois prochaines années, la Commission s'emploiera à la mise en œuvre des projets suivants en matière de découverte de la capitale:

- Poursuivre le développement du programme *Découvrir la capitale*, qui constitue le fer de lance de la promotion destinée aux clientèles scolaires et immigrantes. C'est ainsi que la Commission envisage de faire passer de 15 à 20 le nombre de circuits offerts. Afin de mieux rejoindre les clientèles des écoles anglophones, la Commission traduira certains documents destinés à la préparation en classe et une partie des carnets remis aux élèves. Tout en poursuivant sa collaboration avec les établissements d'intégration des nouveaux arrivants, la Commission nouera des partenariats avec des ministères offrant des services aux différentes communautés culturelles présentes sur le territoire québécois. Une offensive promotionnelle sera également réalisée auprès des maisons de jeunes de toutes les régions du Québec.
- Améliorer la qualité de l'offre à l'Observatoire de la Capitale en misant davantage sur l'interprétation de la vue, en améliorant la qualité de l'équipement et en conférant à l'expérience de découverte un caractère plus ludique.
- En collaboration avec les partenaires habituels, poursuivre le programme d'interprétation de l'espace public de la capitale. La Commission achèvera le plan d'interprétation des parcs qu'elle gère en réalisant une intervention majeure au parc du Bois-de-Coulonge. Elle s'intéressera également à des lieux historiques et naturels méconnus, tels l'Hôpital Général de Québec et son cimetière, les Nouvelles-Casernes, les rives du fleuve et les grands boisés patrimoniaux.

- Multiplier les conférences et les entretiens visant à assurer une meilleure connaissance de la capitale.
- Compléter la série des dépliants portant sur les premiers ministres statufiés sur la colline Parlementaire.
- Continuer à appuyer les simulations parlementaires réalisées à l'Hôtel du Parlement au profit de différentes clientèles.
- Identifier des moyens de diffuser auprès des clientèles adultes les archives photographiques de la Commission, de même que les connaissances présentes dans les études, publications et dépliants de circuit produits par la Commission.
- En collaboration avec la Ville de Québec, proposer à la population des circuits de découverte de l'art public à partir de l'inventaire déjà réalisé.
- Produire des livres et des brochures dans les collections *La bibliothèque de la capitale nationale* et *Fleurdelisé* sur des sujets liés à la connaissance de la capitale.
- Parfaire les programmes de formation en éducation à la citoyenneté pour les élèves du primaire et du secondaire, afin d'assurer un contenu de formation et d'information traitant du rôle de la capitale et de son histoire, dans la perspective des célébrations du 400e anniversaire de fondation de Québec en 2008.
- Mieux utiliser le site Web de la Commission pour diffuser des connaissances sur la capitale.
- Continuer à collaborer avec les guides touristiques grâce à des activités de formation et de perfectionnement, de manière à transmettre une information à jour qui tienne compte du statut de capitale de cette destination éminemment touristique qu'est la ville de Québec.

LA COMMÉMORATION

Pour la capitale nationale d'un peuple dont la devise est *Je me souviens*, la commémoration revêt une importance singulière. Ces gestes visent à nourrir la mémoire collective concernant des personnages, des événements et des lieux qui ont marqué notre histoire nationale.

Deux énoncés guident la Commission en matière de commémoration, soit la *Politique de la commémoration* adoptée en 1998 et la *Politique relative à la capitale nationale*, laquelle stipule notamment que « la capitale est un haut lieu de la mémoire collective » et « un lieu de convergence, de rassemblement et de manifestation de l'héritage culturel des Québécois de toute souche ».

En conséquence, et avec l'éclairage fourni par son Comité consultatif de la commémoration, la Commission s'emploiera au cours des trois prochaines années à développer les programmes commémoratifs qui suivent :

- La constitution, la mise à jour et la diffusion d'un inventaire des plaques, des statues et des monuments. Ce programme est destiné à constituer et à tenir à jour un inventaire, le plus exhaustif possible, des instruments commémoratifs de la capitale, à le rendre accessible sur le site Internet de la Commission et à produire des études sur le corpus commémoratif de la capitale.

- L'utilisation de la colline Parlementaire comme lieu de mémoire national. La colline Parlementaire constitue le lieu le plus prestigieux pour poser des gestes commémoratifs. En s'inspirant des recommandations du Comité consultatif de la commémoration pour la promenade des Premiers-Ministres et la zone culturelle de la colline Parlementaire, la Commission recherchera des partenaires désireux d'inscrire de manière pérenne dans le paysage urbain les points de repère majeurs pour notre mémoire collective.

- Le programme de commémoration pour l'Hôtel du Parlement. Centré sur les premiers ministres et les personnages politiques de l'histoire du Québec, ce programme tiendra compte, en ce qui a trait aux jardins, des éléments commémoratifs existants et du plan d'aménagement de la colline Parlementaire. Pour l'intérieur de l'Hôtel du Parlement, le programme sera axé sur des personnages politiques de notre histoire.

La mise en œuvre de ces programmes se fera en collaboration avec l'Assemblée nationale.

- La perspective des fêtes entourant le 400e anniversaire de la fondation de Québec en 2008 comme levier en vue de commémorer certains aspects de notre histoire nationale peu célébrés dans la capitale. On pense notamment ici aux apports des peuples autochtones, des femmes et des communautés culturelles dans la construction de l'identité du Québec moderne. La création de la nouvelle Ville de Québec offrira des occasions de leur rendre hommage car il y aura de nombreux homonymes à éliminer dans l'odonymie. Ces gestes de commémoration seront soutenus par un apport pédagogique utile à la compréhension de son histoire par la population.

- La mise en valeur, dans la capitale et en région, du patrimoine des premiers ministres et des autres personnes associées à l'exercice du pouvoir. Cela se traduira notamment par la poursuite du programme d'apposition de plaques commémoratives sur les lieux de résidence et d'inhumation des premiers ministres. La Commission sollicitera également du ministère de la Culture et des Communications le classement des monuments funéraires des premiers ministres et s'assurera de la conservation de ces ouvrages.

- L'accueil, au parc de l'Amérique-Latine, de monuments honorant la mémoire des héros nationaux de l'Amérique latine, en collaboration avec les autorités de ces pays et le ministère des Relations internationales.

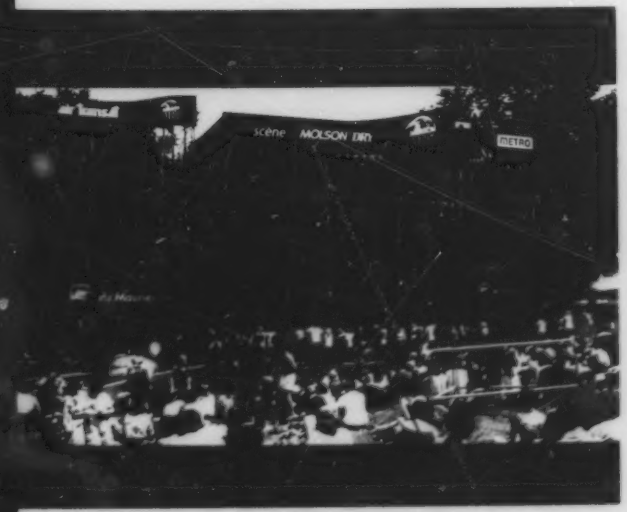

LE RAYONNEMENT DE LA CAPITALE NATIONALE

Le rayonnement touristique

L'offre touristique de cette ville au charme unique en Amérique est de fort belle qualité. Il arrive cependant que la notion de capitale soit un peu négligée bien que la Commission contribue déjà à combler cette lacune grâce à l'Observatoire de la Capitale et grâce à sa collaboration à la formation des guides touristiques. En vue de doter l'agglomération d'une offre touristique prenant mieux en compte son statut de capitale, la Commission mènera également les actions suivantes :

- Poursuivre la publication de la brochure *Une visite capitale*. Également disponible en anglais, cette brochure propose un circuit de découverte à pied de la colline Parlementaire.
- Collaborer avec l'Assemblée nationale à la tenue des activités de visites libres de l'Hôtel du Parlement lors des congés de la fête nationale du Québec et de la fête du Travail.
- Mettre en évidence la notion de capitale dans le matériel de promotion touristique de l'agglomération. La clientèle touristique qui la visite année après année provient très largement du Québec. Dans ce contexte, la Commission s'emploiera à convaincre les organismes responsables de la promotion touristique de jouer la carte « capitale ».

Le rayonnement culturel

La Commission a adopté en 1998 une politique de rayonnement culturel de la capitale. Les grands axes de cette politique ont été définis en tenant compte de la *Politique relative* à la *capitale nationale* du gouvernement, où le développement culturel prend une place importante. À cet égard, au cours des trois prochaines années, la Commission privilégiera les trois axes suivants :

- La diffusion des grandes réalisations culturelles émanant de la capitale. On parle ici des grandes institutions qui contribuent à la notoriété de la capitale, notamment le Musée de la civilisation, le Musée du Québec, le Festival d'été de Québec, le Carnaval de Québec, les Fêtes de la Nouvelle-France, l'Orchestre symphonique de Québec, le Club musical de Québec, l'Opéra de Québec, Les Violons du Roy, le Théâtre du Trident, le Carrefour international de théâtre et le Salon international du livre.
- Le soutien à la tenue dans la capitale de rencontres, conférences et colloques susceptibles d'assurer un rayonnement particulier à la capitale ou de contribuer à la réflexion sur des enjeux propres à l'agglomération.

L'art public au service de la qualité de la ville

La Commission contribuera au rayonnement des artistes de la capitale en parrainant des interventions en art public destinées à donner un lustre nouveau à l'espace public, notamment par la réalisation de fresques et de monuments.

Promouvoir la capitale nationale

Conformément aux dispositions de sa loi constitutive, la Commission verra à recommander au ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale toute action de nature à assurer le rayonnement culturel de la capitale, particulièrement dans les cas où une subvention doit être accordée à un organisme promoteur.

Le rayonnement de la capitale en région

Le statut de capitale nationale et les fonctions qui s'y rattachent sont bien connus des résidants de l'agglomération car ils marquent son développement économique, social et culturel. Il n'en va pas toujours de même en région. Ce manque est renforcé par le peu de place fait à la représentation des régions dans cette ville qui est, depuis près de 400 ans, le lieu d'exercice du pouvoir.

En conséquence, la Commission souhaite favoriser la représentation de toutes les composantes du Québec dans la capitale afin que les habitants des régions se sentent lui appartenir, notamment par:

- Le recours à des actions de commémoration opérant comme une reconnaissance symbolique des régions du Québec (plaques odonymiques, plaques commémoratives, places publiques, etc.).
- Le soutien à la tenue d'événements permettant l'affirmation de la personnalité des régions.
- Le recours à des offensives publicitaires, à des concours populaires et à des campagnes de relations publiques faisant la promotion, à l'échelle du Québec, des attraits historiques et culturels de la capitale nationale. Ces actions seront menées en collaboration avec divers partenaires, dont les grandes institutions culturelles.

Consolider et consacrer la présence des institutions de l'État dans la capitale nationale

Le contexte

En vertu de sa loi constitutive, la Commission de la capitale nationale du Québec a notamment pour mission de conseiller le gouvernement sur les moyens à mettre en œuvre pour consacrer Québec comme capitale nationale du Québec, c'est-à-dire comme le siège des institutions de l'État et le dépositaire de leur histoire.

La *Politique relative à la capitale nationale* réaffirme ce rôle d'« aviseur » de la Commission auprès du gouvernement, notamment en ce qui a trait à la localisation dans la capitale et ses environs des bureaux du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental, de même que sur la répartition de l'effectif (L.R.Q., c. C-33.1).

Lieu de l'exercice du pouvoir, la capitale est le siège des institutions de l'État et la *Politique* vient renforcer ce rôle par plusieurs engagements gouvernementaux à cet égard.

La *Politique* reconnaît également la capitale comme le champ de la diplomatie québécoise, lieu pour accueillir les dignitaires étrangers et les représentants de pays entretenant des relations diplomatiques avec le Québec et pour y tenir des réceptions protocolaires, de même que des rencontres bilatérales et multilatérales.

Les axes ou priorités d'intervention

Tenir à jour et fournir aux décideurs des outils de connaissance de la réalité institutionnelle et socio-économique de la capitale nationale.

Pour bien jouer son rôle de conseiller, la Commission doit fonder ses avis sur des données fiables permettant des analyses rigoureuses sur la présence des institutions de l'État dans la capitale, de même que sur la réalité socio-économique de l'agglomération. Dans ce contexte, elle poursuivra la réalisation sur une base récurrente des études concernant :

- le profil socio-économique de l'agglomération de la capitale ;
- le profil de localisation de l'effectif, des dirigeants, des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux ;
- les retombées économiques de la présence des institutions de l'État dans la capitale ;
- la connaissance des capitales dans le monde ;
- des réflexions sur l'organisation du développement économique et institutionnel de la capitale, notamment le développement généré par l'industrie gouvernementale.

Conseiller le gouvernement sur tout ce qui concerne l'aménagement de la capitale nationale et l'industrie gouvernementale.

Ce rôle lui est dévolu par sa loi constitutive et il est réaffirmé par la *Politique relative à la capitale nationale*. La Commission entend donc continuer à donner des avis au gouvernement en ce qui regarde les éléments suivants :

- l'aménagement de la Communauté métropolitaine de Québec et de ses constituantes (Québec, Lévis et les MRC de l'île d'Orléans, de la Côte de Beaupré et de la Jacques-Cartier) ;

CONSOLIDER ET CONSACRER LA PRÉSENCE DES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT DANS LA CAPITALE NATIONALE

- les questions reliées au statut de la capitale et à la place de l'industrie gouvernementale dans l'économie de la capitale, à partir des demandes qui lui seront faites par le gouvernement lui-même ou qu'elle fera de sa propre initiative;
- la mise en œuvre de la *Politique relative à la capitale nationale*, notamment en ce qui a trait à la capitale comme lieu principal d'exercice de la fonction législative, de la fonction gouvernementale, comme lieu d'établissement des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux (en conformité avec le cadre de référence adopté par le gouvernement du Québec), comme lieu national de concertation, de conciliation, de négociation et de médiation de même que comme lieu d'accueil des dignitaires étrangers.

CONTINUER À ÊTRE UN PARTENAIRE ACTIF DU DEVELOPPEMENT DE LA CAPITALE NATIONALE ET DE SA REGION.

La Commission participe activement au développement de la capitale et de sa région en association avec les intervenants régionaux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique relative à la capitale nationale*. Au cours des prochaines années, elle poursuivra ses ententes de collaboration avec différents partenaires, notamment avec les nouvelles villes de Québec et de Lévis ainsi qu'avec la nouvelle Communauté métropolitaine de Québec, en vue de maximiser l'effet de chacune de leurs interventions de nature à mettre en valeur la qualité de la capitale.

Elle poursuivra, dans les limites de ses mandats, sa participation aux efforts de concertation qui visent le développement de la capitale, notamment au sein du Comité Québec Capitale et en s'associant aux instances régionales de concertation.

Enfin, la Commission, au premier rang des acteurs de la *Politique relative à la capitale nationale*, sera au cœur de l'association et de la concertation nécessaires entre les ministères et les organismes gouvernementaux qui, chacun à sa façon et dans le cadre de ses attributions, concourent au développement de la capitale.

CONTRIBUER À LA MISE EN PLACE ET AU DÉVELOPPEMENT D'INSTITUTIONS NATIONALES ET D'ÉQUIPEMENTS MAJEURS DANS LA CAPITALE NATIONALE.

En vertu de sa loi, la Commission a notamment pour mandats de « veiller ou pourvoir à la mise en place et au développement d'institutions nationales et d'équipements majeurs qui caractérisent une capitale » (L.R.Q., c. C-33, art. 14.2) et de « contribuer à la conservation et à la mise en valeur des sites, ouvrages, monuments et autres biens historiques dans la capitale et ses environs » (L.R.Q., c. C-33, art. 14.5). C'est dans ce contexte qu'elle participera à la réalisation de projets qu'elle estime prioritaires et structurants pour le rayonnement de la capitale nationale ainsi que pour la conservation et la mise en valeur de son patrimoine.

ÉTATS FINANCIERS

TABLE DES MATIÈRES

62 Rapport de la direction

63 Rapport du vérificateur

60 États financiers

64 ▸ Résultats

65 ▸ Évolution des soldes de fonds

66 ▸ Bilan

68 ▸ Flux de trésorerie

70 ▸ Notes complémentaires

COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE

Québec

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Président et directeur général

Québec, le 21 juin 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 2001 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la comptabilisation des vacances accumulées par les employés, expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Horis Paradis

pour : Guy Breton, FCA

Québec, le 21 juin 2001

RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

ÉTATS FINANCIERS

	2001			2000
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec	16 929 617 $	- $	16 929 617 $	18 441 400 $
Contributions des partenaires (note 4)	2 063 068	-	2 063 068	2 736 320
Intérêts	360 033	117 815	477 848	344 925
Revenus de location	40 333	-	40 333	30 370
Autres	30 176	-	30 176	19 522
	19 423 227	117 815	19 541 042	21 572 537
CHARGES				
Aide financière	10 685 933	478 634	11 164 567	6 850 211
Traitements et avantages sociaux	2 004 702	-	2 004 702	1 837 163
Taxes	756 786	-	756 786	785 100
Services professionnels et administratifs	2 212 636	2 787 716	5 000 352	5 439 450
Transport et communication	386 482	-	386 482	1 141 377
Entretien et réparations	389 441	-	389 441	345 187
Fournitures et approvisionnements	286 393	9 228	295 621	662 380
Loyers	527 523	-	527 523	510 482
Amortissement des immobilisations	794 013	-	794 013	546 160
Intérêts sur la dette à long terme	149 111	-	149 111	121 820
	18 193 020	3 275 578	21 468 598	18 239 330
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 230 207 $	(3 157 763) $	(1 927 556) $	3 333 207 $

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	2001			2000
	Opérations courantes	**Fonds pour la mise en valeur de la capitale**	**Total**	**Total (note 3)**
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT				
Solde de fond déjà établi	2 410 880 $	4 730 112 $	7 140 992 $	3 800 317 $
Redressement (note 3)	(136 938)	-	(136 938)	(129 470)
Solde de fonds redressé	**2 273 942**	**4 730 112**	**7 004 054**	**3 670 847**
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 230 207	(3 157 763)	(1 927 556)	3 333 207
Virement interfonds (note 5)	(1 394 005)	1 394 005	-	-
SOLDES DE FONDS À LA FIN	**2 110 144 $**	**2 966 354 $**	**5 076 498 $**	**7 004 054 $**

Bilan au 31 mars 2001

	2001			2000
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note3)
Actif				
À court terme				
Encaisse (note 6)	5 145 197 $	1 741 050 $	6 886 247 $	6 773 195 $
Débiteurs	43 065	7 870	50 935	21 761
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	531 000	-	531 000	-
Contributions à recevoir (note 7)	1 879 287	-	1 879 287	2 044 094
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	-	1 447 946	-	-
Frais payés d'avance	185 732	-	185 732	220 986
	7 784 281	3 196 866	9 533 201	9 060 036
Immobilisations (note 8)	2 626 417	-	2 626 417	3 140 325
	10 410 698 $	3 196 866 $	12 159 618 $	12 200 361 $

Pour le conseil d'administration

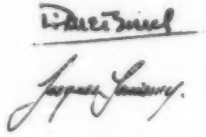

BILAN AU 31 MARS 2001

	2001			2000
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	424 350 $	230 512 $	654 862 $	848 939 $
Provision pour vacances	142 089	-	142 089	136 938
Intérêts courus	33 780	-	33 780	44 794
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 9)	1 912 483	-	1 912 483	-
Contributions reportées (note 10)	2 100 904	-	2 100 904	1 587 416
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	1 447 946	-	-	-
Portion de la dette échéant à moins d'un an (note 11)	616 212	-	616 212	602 720
	6 677 764	230 512	5 490 330	3 220 807
Dette à long terme (note 11)	1 218 931	-	1 218 931	1 808 160
Avance du gouvernement du Québec sans intérêt ni modalités de remboursement	275 000	-	275 000	-
Contributions reportées (note 10)	128 859	-	128 859	167 340
	8 300 554	230 512	7 063 120	5 196 307
SOLDES DE FONDS	2 110 144	2 966 354	5 076 498	7 004 054
	10 410 698 $	3 196 866 $	12 159 618 $	12 200 361 $
ENGAGEMENTS (note 12)				
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION				

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

ÉTATS FINANCIERS

	2001			2000
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 230 207 $	(3 157 763) $	(1 927 556) $	3 333 207 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:				
Amortissement des immobilisations	794 013	-	794 013	546 160
Amortissement des contributions reportées	(1 521 152)	-	(1 521 152)	(141 548)
	503 068	(3 157 763)	(2 654 695)	3 737 819
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 13)	1 837 968	1 510 621	3 348 589	(206 885)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	2 341 036	(1 647 142)	693 894	3 530 934
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'investissement:				
Acquisitions d'immobilisations	(280 105)	-	(280 105)	(2 579 495)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Contributions reçues	-	-	-	200 000
Dette à long terme	40 475	-	40 475	3 013 600
Avance du gouvernement du Québec	275 000	-	275 000	-
Remboursement de la dette à long terme	(616 212)	-	(616 212)	(602 720)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	(300 737)	-	(300 737)	2 610 880
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	1 760 194	(1 647 142)	113 052	3 562 319
ENCAISSE AU DÉBUT	4 779 008	1 994 187	6 773 195	3 210 876
Virement interfonds	(1 394 005)	1 394 005	-	-
ENCAISSE À LA FIN	5 145 197 $	1 741 050 $	6 886 247 $	6 773 195 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2001

ETATS FINANCIERS

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec, personne morale instituée en vertu de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale* (L.R.Q., chapitre C-33.1) a pour objet de:

- veiller à ce que l'aménagement respecte le caractère distinctif de la capitale;
- veiller ou pourvoir à la mise en place et au développement d'institutions nationales et d'équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- contribuer à l'embellissement des places, des parcs, des promenades et des voies publiques dans la capitale;
- contribuer à l'amélioration de l'architecture dans la capitale;
- contribuer à la conservation et à la mise en valeur des sites, ouvrages, monuments et autres biens historiques dans la capitale et ses environs;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission est, de plus, chargée de conseiller le gouvernement:

- sur la localisation dans la capitale et ses environs des bureaux du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental de même que sur la répartition de l'effectif;
- sur la construction, la conservation, l'aménagement et le développement dans la capitale et, le cas échéant, ses environs des immeubles où logent l'Assemblée nationale, le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- sur toute question qui concerne l'aménagement de la capitale et ses environs.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Comptabilité par fonds

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

Constatation des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, soit les subventions du gouvernement du Québec et les contributions des partenaires. Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2001
ÉTATS FINANCIERS

Immobilisations
Les immobilisations reçues du gouvernement du Québec, à titre gratuit, sont comptabilisées à leur juste valeur. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût.

Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement et les taux suivants :

Équipement et logiciel informatiques	Solde dégressif	30 %
Équipement et mobilier de bureau	Solde dégressif	20 %
Aménagement dans les parcs	Linéaire	20 %
Logiciel loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	Solde dégressif	30 %

Régimes de retraite
La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

L'obligation découlant des vacances accumulées par les employés de la Commission est comptabilisée à titre de passif au bilan. La variation annuelle de cette provision est portée aux dépenses de l'exercice.

Auparavant, cette dépense était comptabilisée dans les opérations de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs vacances. L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	2001	2000
Résultats		
Traitements et avantages sociaux	5 151 $	7 468 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(5 151)	(7 468)
Bilan		
Provision pour vacances	142 089 $	136 938 $
Soldes de fonds	(142 089)	(136 938)

4. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

	2001	2000
Société immobilière du Québec	704 448 $	261 679 $
Hydro-Québec	213 234	986 766
Gouvernement du Québec	1 047 645	655 296
Autres	97 741	832 579
	2 063 068 $	2 736 320 $

5. VIREMENT INTERFONDS

Le montant de 1 394 005 $ représente l'excédent des sommes reçues par la Commission qui doivent être affectées au paiement de ses obligations au 31 mars 2001 et qui, selon sa loi constitutive, doivent être versées dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale.

6. ENCAISSE

L'encaisse porte intérêt au taux préférentiel moins 1,75 %. Le taux au 31 mars 2001 est de 5,0 %.

7. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2001	2000
Société immobilière du Québec	143 116 $	1 005 426 $
Hydro-Québec	-	600 000
Gouvernement du Québec	1 177 900	200 000
Autres	558 271	238 668
	1 879 287 $	2 044 094 $

8. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement et logiciel informatiques	253 803 $	173 720 $	80 083 $	74 284 $
Équipement et mobilier de bureau	193 488	117 984	75 504	91 106
Aménagements dans les parcs	3 812 786	1 376 360	2 436 426	2 974 935
Logiciel loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	40 475	6 071	34 404	-
	4 300 522 $	**1 674 135 $**	**2 626 417 $**	**3 140 325 $**

9. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

	2001	2000
Subventions du gouvernement du Québec :		
Reçues	18 311 100 $	18 441 400 $
À recevoir	531 000	-
	18 842 100	**18 441 400**
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(16 929 617)	(18 441 400)
	1 912 483 $	**- $**

Ces subventions du gouvernement du Québec reportées sont relatives à des projets de mise en valeur d'édifices de prestige dans la capitale nationale, soit 1 400 000$ pour l'édifice de l'Assemblée nationale et 512 483$ pour le Musée du Québec.

10. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées présentées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux fonds reçus au cours des exercices considérés qui sont destinés à couvrir les charges des exercices futurs et aux aménagements dans les parcs. Les variations survenues dans les contributions reportées sont les suivantes :

	2001	2000
Solde au début	1 754 756 $	322 747 $
Contributions destinées à couvrir les charges des exercices futurs	1 996 159	1 573 557
Amortissement des contributions reportées	(1 521 152)	(141 548)
	2 229 763	1 754 756
Contributions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(2 100 904)	(1 587 416)
	128 859 $	**167 340 $**

Au 31 mars 2001, les contributions reportées comprennent des opérations entre apparentés qui s'élèvent à 1 753 470 $ (2000 : 1 740 897 $).

11. DETTE À LONG TERME

	2001	2000
Emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux fixe de 5,62 % remboursable par versements annuels en capital de 602 720$, échéant le 1er décembre 2003	1 808 160 $	2 410 880 $
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, taux de 10 % remboursable par versements mensuels de 1 124$, échéant le 1er avril 2003	26 983	-
Versement échéant en deça d'un an	(616 212)	(602 720)
	1 218 931 $	**1 808 160 $**

Les montants prévus de versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des trois prochains exercices se détaillent comme suit:

2002	602 720 $
2003	602 720
2004	602 720

Les paiements minimums exigibles sur l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition s'établissent comme suit:

2002	15 542 $
2003	15 543
Total des paiements minimums exigibles	**31 085**
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	4 102
Paiements minimums exigibles	**26 983 $**

12. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2001, la Commission a des engagements avec la Ville de Québec de 8 625 953$ (2000: 10 335 380$) et avec l'Assemblée nationale du Québec de 3 651 282$ (2000: 5 312 770$). De plus, la Commission a des engagements de 7 695 000$ relatifs au projet de réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency.

13. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liées à l'exploitation se détaillent comme suit:

	2001			2000
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
Débiteurs	(31 289) $	2 115 $	(29 174) $	377 $
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	(531 000)	-	(531 000)	-
Contributions à recevoir	164 807	-	164 807	(1 844 094)
Frais payés d'avance	35 254	-	35 254	(30 816)
Créditeurs et frais courus	(207 137)	13 060	(194 077)	41 829
Provision pour vacances	5 151	-	5 151	7 468
Intérêts courus	(11 014)	-	(11 014)	44 794
Subventions du gouvernement du Québec reportées	1 912 483	-	1 912 483	-
Contributions reportées	1 996 159	-	1 996 159	1 573 557
Créances interfonds	(1 495 446)	1 495 446	-	-
	1 837 968 $	1 510 621 $	3 348 589 $	(206 885) $

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 160 125$ (2000: 77 026$).

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur; ces cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 50 044$ (2000: 74 035$).

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,02 % du salaire admissible pour les participants non syndicables. À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 0,79 % du salaire admissible pour les participants non syndicables.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

CRÉDITS

Photographies et illustrations

Page couverture – Denis Tremblay/
Commission de la capitale nationale du Québec

Claude Bélanger
Pages 48-49

Karine Boisson/
Commission de la capitale nationale du Québec
Page 20

Simon-Pierre Bouchard/
Commission de la capitale nationale du Québec
Page 14

Marc Couture/
Commission de la capitale nationale du Québec
Pages 1, 19

Benoît Gauthier
Pages 13-14

Graph Architecture/Infographie
Concepteur lumière – Guy Simard
Page 15

Graph Architecture
et Urbalum signature lumière/Infographie
Concepteur lumière – Yan Kersalé
Page 43

Robert Gruffard/
Ville de Québec
Page 20

Marc-André Grenier/
Commission de la capitale nationale du Québec
Pages 17, 18, 23, 52

Alain Guilbot/Infographie
Concepteur lumière – Urbalum signature lumière
Pages 44-45

Jean Jobin/
Commission de la capitale nationale du Québec
Pages 38-39, 41

Pierre Jourdan
Page 51

Eugen Kedl
Pages 2 et 3, 10, 15, 36-37, 58

Brigitte Labbé
Page 20 (Affiche) Reproduction autorisée
par le Directeur général des élections du Québec

Louise Leblanc
Pages 14, 28, 69

Les Éditions MultiMondes/
Commission de la capitale nationale du Québec
Page 19

Jean-Philippe Servant/
Commission de la capitale nationale du Québec
Pages 6, 11, 13, 16, 20, 24, 25, 34, 35, 38, 39, 40, 47 et 55

Peter Soland
Page 16

Christian Sommeillier/
Commission de la capitale nationale du Québec
Page 41

Yves Tessier/
Commission de la capitale nationale du Québec
Pages 22, 32

Ville de Québec
Page 43

Publié par la Direction des relations publiques et des communications institutionnelles

Chargée de projet
Lucille Lord

Secrétariat
Joan Normand

Conception graphique
bleu outremer design graphique

Dépôt légal – 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1206-2073
ISBN 2-550-38152-1